



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2003/6  
30 mars 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

**RAPPORT DE LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES,  
TENUE À MILAN DU 1<sup>er</sup> AU 12 DÉCEMBRE 2003**

**PREMIÈRE PARTIE: DÉLIBÉRATIONS**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION .....	1 - 16	7
(Point 1 de l'ordre du jour)		
A. Déclaration du Président de la huitième session de la Conférence	2 - 4	7
B. Élection du Président de la neuvième session de la Conférence...	5	8
C. Déclaration du Président .....	6 - 9	8
D. Allocutions de bienvenue.....	10 - 12	9
E. Déclaration de la Secrétaire exécutive .....	13 - 15	10
F. Autres déclarations.....	16	11
II. QUESTIONS D'ORGANISATION .....	17 - 52	11
(Point 2 de l'ordre du jour)		
A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto	17 - 18	11
B. Adoption du règlement intérieur .....	19 - 20	11
C. Adoption de l'ordre du jour .....	21 - 26	11
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	27 - 28	15

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs .....	29 - 30	16
F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires .....	31 - 39	16
G. Dates et lieu de la dixième session de la Conférence des Parties .	40 - 41	18
H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2004-2008.....	42	18
I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs .....	43 - 44	18
J. Participation .....	45 - 51	19
K. Documentation .....	52	21
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT..... (Point 3 de l'ordre du jour)	53 - 64	21
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique .....	53 - 58	21
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	59 - 64	21
IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION..... (Point 4 de l'ordre du jour)	65 - 97	22
A. Mécanisme financier de la Convention.....	65 - 70	22
B. Communications nationales .....	71 - 78	23
C. Renforcement des capacités .....	79 - 80	24
D. Mise au point et transfert de technologies .....	81 - 82	25
E. Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention .....	83 - 84	25
F. Questions concernant les pays les moins avancés .....	85 - 90	25
G. Recherche et observation systématique .....	91 - 92	26
H. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires .....	93 - 97	26

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
V. [POINT DE L'ORDRE DU JOUR LAISSÉ EN SUSPENS] <sup>1</sup> ..... (Point 5 de l'ordre du jour <i>en suspens</i> )		26
VI. DEMANDE ÉMANANT D'UN GROUPE DE PAYS DE L'ASIE CENTRALE ET DU CAUCASE, DE L'ALBANIE ET DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA CONCERNANT LEUR STATUT AU REGARD DE LA CONVENTION (Point 6 de l'ordre du jour).....	98 - 99	26
VII. PRÉPARATIFS DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO..... (Point 7 de l'ordre du jour)	100 - 111	27
A. Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto .....	100 - 101	27
B. Définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto .....	102 - 104	27
C. [POINT DE L'ORDRE DU JOUR LAISSÉ EN SUSPENS] <sup>2</sup> .....		27
D. [POINT DE L'ORDRE DU JOUR LAISSÉ EN SUSPENS] <sup>3</sup> .....		27
E. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires .....	105 - 111	28
VIII. RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE..... (Point 8 de l'ordre du jour)	112 - 119	28
IX. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES .....	120 - 123	31
A. Recettes et exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	120 - 121	31
B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 .....	122 - 123	31

<sup>1</sup> Voir le paragraphe 26 ci-après.

<sup>2</sup> Voir le paragraphe 26 ci-après.

<sup>3</sup> Voir le paragraphe 26 ci-après.

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
X. RÉUNION DE HAUT NIVEAU RASSEMBLANT LES MINISTRES ET AUTRES CHEFS DE DÉLÉGATION ..... (Points 10 et 11 de l'ordre du jour)	124 - 139	31
A. Ouverture de la réunion de haut niveau .....	124 - 131	31
B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs	132 - 135	31
C. Tables rondes rassemblant les ministres et les autres chefs de délégation .....	136 - 139	35
XI. QUESTIONS DIVERSES (Point 12 de l'ordre du jour) .....	140 - 142	36
XII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION .....	143 - 147	37
A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa neuvième session .....	143	37
B. Remerciements au pays hôte.....	144	37
C. Clôture de la session .....	145 - 147	37

Annexes

I. Résumé des tables rondes rassemblant les ministres et les autres chefs de délégation, par le Président de la Conférence des Parties à sa neuvième session .....	38
II. Intergovernmental and non-governmental organizations attending the ninth session of the Conference of the Parties .....	42
III. Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa neuvième session .....	54

**DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE  
DES PARTIES À SA NEUVIÈME SESSION**

*Pour des raisons pratiques, la deuxième partie du présent rapport est publiée  
dans deux additifs (FCCC/CP/2003/6/Add.1 et 2)*

**FCCC/CP/2003/6/Add.1**

**I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

- 1/CP.9 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- 2/CP.9 Compilation-synthèse des communications nationales initiales
- 3/CP.9 Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties
- 4/CP.9 Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier
- 5/CP.9 Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins de la gestion du Fonds spécial pour les changements climatiques
- 6/CP.9 Directives supplémentaires concernant la gestion du Fonds pour les pays les moins avancés
- 7/CP.9 Prorogation du mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés
- 8/CP.9 Réexamen des lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation
- 9/CP.9 Renforcement des capacités
- 10/CP.9 Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements, et aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation
- 11/CP.9 Systèmes mondiaux d'observation du climat
- 12/CP.9 Questions relatives à l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- 13/CP.9 Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie aux fins de l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre en application de la Convention
- 14/CP.9 Dates et lieu de la dixième session de la Conférence des Parties

15/CP.9 Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 2002-2003 et arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention

16/CP.9 Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

**FCCC/CP/2003/6/Add.2**

17/CP.9 Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

18/CP.9 Directives au Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

19/CP.9 Modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la première période d'engagement aux fins du Protocole de Kyoto

20/CP.9 Directives techniques applicables aux méthodes de calcul des ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto

21/CP.9 Questions relatives à l'application de l'article 8 du Protocole de Kyoto

22/CP.9 Activités de gestion des forêts en vertu du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto: Croatie

**II. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

**Résolution**

1/CP.9 Expression de gratitude au Gouvernement de la République italienne et à la population de la ville de Milan

**III. AUTRES MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention pour la période 2004-2008

## I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après dénommée la Conférence), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte dans le complexe Fiera Milano Congressi de Milan (Italie) le 1<sup>er</sup> décembre 2003 par M. Enele Sopoaga, Ambassadeur et Représentant permanent de Tuvalu auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et Vice-Président de la Conférence à sa huitième session, au nom du Président de la Conférence à sa huitième session, M. T. R. Baalu, Ministre indien de l'environnement et des forêts.

### A. Déclaration du Président de la huitième session de la Conférence<sup>4</sup>

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. Souhaitant la bienvenue à tous les participants, le Président de la Conférence à sa huitième session a souligné l'importance des décisions prises en 2002 et des progrès accomplis depuis lors. Le mécanisme pour un développement propre (MDP) était devenu opérationnel et les premiers projets devraient être enregistrés au début de 2004. En outre, on avait consacré trois années de travail aux procédures de notification et d'examen et donné au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) des directives au sujet des priorités pour deux nouveaux fonds. Le Président a rappelé également les priorités qui avaient été attribuées, dans la Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable, à un certain nombre de questions primordiales, dont l'adaptation, l'exécution des engagements pris au titre de la Convention, la ratification rapide du Protocole de Kyoto et la nécessité, pour les gouvernements, de promouvoir les progrès technologiques et le transfert de technologies.

3. Réaffirmant son engagement à faire front aux changements climatiques, le Gouvernement indien avait organisé, en novembre 2003, une foire aux technologies climatiques («Climate Technology Bazaar») ainsi que des manifestations connexes qui ont donné l'occasion d'encourager le transfert de technologies propres. Le Président a insisté sur la nécessité de rendre les pays en développement mieux à même d'appliquer des technologies appropriées et rentables et a souligné que ce renforcement de capacité devait être appuyé par l'aide financière voulue. Parallèlement, il fallait que les pays développés prennent des mesures efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) aussi bien à l'intérieur de leurs frontières que par des mécanismes de coopération. Nombre des mesures liées aux technologies énergétiques propres avaient un fort potentiel en matière d'atténuation des émissions, mais elles devaient être mises en application sans délai car les pays en développement subissaient déjà les retombées des changements climatiques. Au-delà d'une simple réaction aux événements climatiques extrêmes, l'adaptation supposait aussi que les pays soient mieux armés pour faire face aux changements dans le cadre de leurs stratégies globales en matière de développement durable. Ces mesures avaient un coût considérable pour les pays concernés, d'où la nécessité de mettre en route aussitôt que possible le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés (PMA).

---

<sup>4</sup> La déclaration du Président de la Conférence à sa huitième session a été prononcée par M. C. Viswanath, de la délégation indienne.

4. La neuvième session donnait l'occasion aux Parties de faire le point des progrès accomplis et de réaffirmer leur foi en la coopération multilatérale, en gardant à l'esprit qu'aucun nouvel engagement ne devrait être imposé aux pays en développement. Il fallait par ailleurs intégrer les mesures en matière de changements climatiques à cet objectif primordial qu'est la lutte contre la pauvreté. Comme ils se devaient, en vertu de la Convention, d'être à l'avant-garde du combat contre les changements climatiques, les pays développés devaient donc ouvrir la voie à l'aide aux pays en développement, comme il était envisagé dans la Convention et le Protocole de Kyoto. En conclusion, le Président a exprimé sa gratitude au Bureau et à la Secrétaire exécutive pour l'appui qu'ils lui avaient fourni et a souhaité au nouveau Président plein succès dans sa mission.

### **B. Élection du Président de la neuvième session de la Conférence**

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

5. À sa 1<sup>re</sup> séance<sup>5</sup>, le 1<sup>er</sup> décembre, sur proposition du président de séance, la Conférence a élu Président, par acclamation, M. Miklós Persányi, Ministre hongrois de l'environnement et de l'eau. M. Sopoaga a félicité M. Persányi de son élection et lui a souhaité plein succès à la présidence de la Conférence à sa neuvième session.

### **C. Déclaration du Président**

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

6. Prenant ses fonctions, le Président de la Conférence à sa neuvième session a remercié les Parties de la confiance qu'elles lui portaient et a rendu hommage à son prédécesseur, M. T. R. Baalu, ainsi qu'aux membres du Bureau, des efforts qu'ils avaient déployés durant leur mandat. Il a souligné qu'en tant que Président, il ferait tout son possible pour promouvoir la compréhension, la coopération et la confiance mutuelles entre les Parties et a exhorté les représentants à lutter contre les changements climatiques en se focalisant sur les questions qui unissent la communauté internationale.

7. M. Persányi a rappelé qu'au vu de l'intensification des dangers qui pesaient sur l'environnement de la planète et en dépit des incertitudes quant aux effets néfastes des changements climatiques, les Parties avaient réagi aux preuves scientifiques en adoptant, dès 1992, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. C'était là une initiative majeure, qui reposait sur le principe selon lequel le manque de certitude scientifique absolue ne devrait pas servir de prétexte à l'inertie lorsque pesait sur le monde la menace d'atteintes graves et irréversibles. En se fondant sur ce principe de précaution, les Parties à la Convention avaient depuis lors adopté plusieurs décisions pour relever le défi des changements climatiques, les pays développés ayant accepté d'être à l'avant-garde de ce processus et de nombreux pays en développement ayant appliqué d'importantes mesures en faveur d'un développement durable et adopté des modes de production plus respectueux du climat.

8. L'adoption, en 1997, du Protocole de Kyoto a été la deuxième grande étape de ce processus: en vertu de ce nouvel instrument, les Parties visées à l'annexe I de la Convention

---

<sup>5</sup> Les séances de la Conférence des Parties dont il est fait mention dans le présent rapport sont des séances plénières.



s'engageaient à atteindre des objectifs juridiquement obligatoires en matière de réduction des émissions. Le nombre considérable d'États qui l'avaient ratifié, et qui souhaitaient que l'on aille de l'avant dans son application, attestait l'importance de cet instrument, en dépit du fait qu'il n'était pas encore entré en vigueur. Le lien entre l'augmentation des émissions de GES dans l'atmosphère et les activités de l'homme qui provoquaient les émissions de ces gaz était désormais établi et les scénarios scientifiques actuels sur l'évolution du climat de la planète étaient alarmants. Il fallait donc renforcer l'action au niveau des pays et intensifier la collaboration internationale dans les domaines définis par les Parties depuis 1992.

9. Réaffirmant combien il importait d'instaurer la confiance en ce processus, de renforcer cette confiance et d'encourager les Parties et les intéressés à coopérer, le Président a invité les représentants à œuvrer de façon constructive à la recherche de solutions de nature à rapprocher la communauté internationale de son objectif commun, celui de la lutte contre les changements climatiques.

**D. Allocutions de bienvenue**  
(Point 1 d) de l'ordre du jour)

10. Dans son allocution de bienvenue, M. Altero Matteoli, Ministre italien de l'environnement et de l'aménagement du territoire, a dit que la neuvième session de la Conférence des Parties permettait d'apprécier les progrès accomplis en vertu de la Convention et de définir de nouvelles initiatives pour combattre les changements climatiques. Comme l'attestaient les récents événements climatiques extrêmes, de tels changements posaient un problème à l'échelle planétaire qui exigeait une riposte générale à la même échelle. La Convention servant de terrain d'entente entre toutes les Parties, le Protocole de Kyoto livrait les premiers outils d'une intervention efficace contre les changements climatiques.

11. Tout en déplorant que Milan ne soit pas le lieu de la première réunion des Parties au Protocole de Kyoto, M. Matteoli a insisté sur le fait que cela ne devrait pas ébranler la volonté de la communauté internationale de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques des régions les plus vulnérables de la planète. La fermeté de cet engagement dépendait d'une intensification de la coopération technique entre les pays et d'une communauté de normes minima en matière de protection de l'environnement et d'efficacité énergétique par une généralisation des technologies propres. Le Ministre a rappelé les efforts déployés dernièrement pour coordonner les politiques climatiques au niveau international, dont la deuxième réunion informelle des ministres de l'environnement et de l'énergie des pays de l'Union européenne, organisée dans l'année par le Gouvernement italien, et le Partenariat international pour l'économie de l'hydrogène, qui avait réuni peu auparavant un certain nombre de pays industriels et de pays en développement. Des initiatives de ce type étaient importantes pour l'application de mesures de réduction efficace des émissions de GES et la définition de nouveaux moyens de satisfaire à d'autres engagements mondiaux.

12. Des allocutions de bienvenue ont été prononcées également par M. Roberto Formigoni, Président de la région de Lombardie, M. Gabriele Albertini, maire de Milan, et M. Luigi Cocchiario, parlant au nom de la Présidente de la province de Milan, M<sup>me</sup> Ombretta Colli. Souhaitant la bienvenue aux participants, les orateurs ont souligné l'importance de la Conférence et ont exprimé la volonté de mettre en œuvre, aux niveaux régional et local, des programmes

visant à réduire les émissions de GES et à promouvoir un développement durable selon les objectifs énoncés dans la Convention et le Protocole de Kyoto.

**E. Déclaration de la Secrétaire exécutive**  
(Point 1 e) de l'ordre du jour)

13. La Secrétaire exécutive a souhaité la bienvenue à tous les représentants à la neuvième session de la Conférence des Parties et a exprimé sa gratitude au Gouvernement italien, à la région de Lombardie et à la province et ville de Milan pour leur accueil. Elle a par ailleurs félicité M. Persányi de son élection à la présidence et a rendu hommage à M. Baalu de la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la huitième session. Les nombreuses activités qui avaient eu lieu depuis la session précédente montraient que l'incertitude au sujet de la date de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto n'avait pas freiné l'élan ni enrayé le processus. En dépit des nombreuses réalisations, les Parties devaient garder à l'esprit qu'il fallait disposer de ressources suffisantes pour répondre aux attentes et exécuter les programmes découlant des décisions prises par la Conférence des Parties.

14. La Secrétaire exécutive a mis en évidence les progrès accomplis en ce qui concerne les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, en indiquant que ces communications pouvaient être un outil stratégique d'aide aux pays qui veulent inscrire les changements climatiques à leurs programmes de développement durable. Le FEM envisageait sous un nouveau jour le renforcement des capacités et l'adaptation afin d'offrir des possibilités de coopération intensifiée avec les autres conventions de Rio. La Secrétaire exécutive était convaincue que les Parties à la neuvième session de la Conférence contribueraient à mieux définir le programme des activités dans le secteur de l'adaptation aux changements climatiques, notamment les travaux sur les méthodes. En ce qui concerne les mécanismes de financement mis sur pied à la septième session de la Conférence des Parties à Marrakech, elle a relevé que le Fonds pour les pays les moins avancés était opérationnel et qu'à la session en cours des priorités seraient fixées pour le Fonds spécial pour les changements climatiques.

15. Le secrétariat ayant passé en revue et analysé les informations et les données d'émission communiquées par les Parties visées à l'annexe I, la Conférence serait désormais en mesure d'apprécier comment ces Parties avaient réussi à limiter, ou à réduire, leurs émissions. Des avancées encourageantes avaient été enregistrées au sujet des mécanismes de Kyoto: l'échange de droits d'émission avait progressé rapidement et de nouveaux marchés se faisaient jour. Des progrès en ce qui concerne les registres et le relevé des transactions étaient attendus à la session. La mise sur pied du mécanisme pour un développement propre marquait une étape décisive. Les travaux du Groupe d'experts du transfert de technologies avaient eux aussi gagné du terrain. Pour que l'objectif de la Convention et du Protocole soit atteint, une application généralisée des technologies existantes et une recherche-développement active sur des technologies novatrices s'imposaient. Enfin, la Secrétaire exécutive a insisté sur l'importance de méthodes viables au plan scientifique et a encouragé les Parties à parvenir à un accord sur la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du MDP ainsi que sur un cadre uniformisé de présentation, dans les communications nationales, des données sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie.

## **F. Autres déclarations**

16. À la 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, des déclarations ont été faites par les représentants du Maroc (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Zimbabwe (au nom du Groupe des États d'Afrique), de l'Italie (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et appuyée par quatre États candidats), de Tuvalu (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la Suisse, du Pakistan et de la Tanzanie (au nom des pays les moins avancés).

## **II. QUESTIONS D'ORGANISATION**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

17. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conférence a été informée qu'à cette date 187 États et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention, et donc admis à participer à la prise de décisions à la session.

18. La Conférence a pris note du fait qu'au 1<sup>er</sup> décembre 120 États avaient ratifié, approuvé ou accepté le Protocole de Kyoto ou y avaient adhéré, dont des Parties visées à l'annexe I à l'origine d'environ 44,2 % des émissions de dioxyde de carbone de ces Parties en 1990. Le Président a fait observer que la Convention ralliait une participation et une adhésion à son objectif quasi universelles. Il a engagé par ailleurs les Parties qui avaient l'intention de ratifier le Protocole de Kyoto ou d'y adhérer à hâter ce processus afin que cet instrument puisse entrer en vigueur dès 2004.

### **B. Adoption du règlement intérieur**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

19. À la 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, le Président a informé la Conférence des Parties que son prédécesseur avait eu des consultations avec les Parties au sujet du projet de règlement intérieur mais que celles-ci n'avaient pas abouti à un consensus. Il a annoncé son intention d'engager de nouvelles consultations et de faire rapport à la Conférence des Parties à sa dixième session.

20. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé que, dans l'intervalle, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait de s'appliquer, à l'exception du projet d'article 42.

### **C. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

21. Pour l'examen de ce point à sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conférence était saisie d'une note de la Secrétaire exécutive contenant le projet d'ordre du jour provisoire et les annotations correspondantes (FCCC/CP/2003/1 et Add.1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la Conférence à sa huitième session, compte tenu des opinions exprimées par les Parties à la dix-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et par les membres du Bureau.

22. Le Président a rappelé que le point 5 de l'ordre du jour provisoire, intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats», qui avait été laissé en suspens à la huitième session, avait été inscrit à l'ordre du jour conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur qui était appliqué. Il a également déclaré que le Président de la huitième session de la Conférence avait consulté les Parties sur la question mais qu'on n'était parvenu à aucun consensus quant à la façon de l'inscrire à l'ordre du jour. Le Président a donc proposé que l'ordre du jour provisoire soit adopté, à l'exception du point 5 qui resterait en suspens en attendant de nouvelles consultations.

23. À cet égard, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Italie (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et appuyée par quatre États candidats), du Canada, et d'Oman. Ces déclarations concernaient l'inscription à l'ordre du jour provisoire du point 7 c), intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto», et du point 7 d), intitulé «Proposition soumise par le Canada en vue de l'adoption d'une décision sur les modalités de comptabilisation des quantités attribuées au titre du paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto eu égard aux exportations d'énergie moins polluante». Notant qu'aucun consensus ne s'était formé, le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire soit adopté, étant entendu que les points 5, 7 c) et 7 d) resteraient en suspens. Il a par ailleurs indiqué qu'il entreprendrait des consultations sur ces points.

24. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour ci-après de sa neuvième session:

1. Ouverture de la session:
  - a) Déclaration du Président de la huitième session de la Conférence;
  - b) Élection du Président de la neuvième session de la Conférence;
  - c) Déclaration du Président;
  - d) Allocutions de bienvenue;
  - e) Déclaration de la Secrétaire exécutive.
2. Questions d'organisation:
  - a) État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto;
  - b) Adoption du règlement intérieur;
  - c) Adoption de l'ordre du jour;
  - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
  - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;

- g) Dates et lieu de la dixième session de la Conférence des Parties;
  - h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2004-2008;
  - i) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
- a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
- a) Mécanisme financier de la Convention:
    - i) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties;
    - ii) Financement au titre de la Convention;
    - iii) Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.
  - b) Communications nationales:
    - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
    - ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
  - c) Renforcement des capacités;
  - d) Mise au point et transfert de technologies;
  - e) Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention;
  - f) Questions concernant les pays les moins avancés;
  - g) Recherche et observation systématique;
  - h) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
5. *En suspens.*
6. Demande émanant d'un groupe de pays de l'Asie centrale et du Caucase, de l'Albanie et de la République de Moldova concernant leur statut au regard de la Convention.

7. Préparatifs de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto:
  - a) Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
  - b) Définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto;
  - c) *En suspens*;
  - d) *En suspens*;
  - e) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
8. Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.
9. Questions administratives et financières:
  - a) Recettes et exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003;
  - b) Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
10. Tables rondes rassemblant les ministres et les autres chefs de délégation.
11. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs:
  - a) Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies;
  - b) Déclarations des organisations intergouvernementales;
  - c) Déclarations des organisations non gouvernementales.
12. Questions diverses.
13. Conclusion des travaux de la session:
  - a) Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa neuvième session;
  - b) Clôture de la session.

25. L'ordre du jour adopté, le Président a noté que la neuvième session de la Conférence des Parties était la sixième à laquelle le point intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats» posait problème. Comme il n'était pas viable de laisser constamment en suspens un ou plusieurs points de l'ordre du jour, il a encouragé les Parties à faire un effort particulier pour sortir de l'impasse pendant la session en cours. Soit on supprimait ces points de l'ordre du jour, soit on trouvait des formulations permettant d'engager le débat.

26. À la 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre 2003, le Président a fait savoir aux participants que ses consultations sur les points 5, 7 c) et 7 d) n'avaient pas permis d'aboutir à un consensus. Sur la proposition du Président, la Conférence a décidé de suivre la procédure adoptée aux sessions précédentes, à savoir inscrire les points en suspens à l'ordre du jour provisoire de la session suivante, avec une explication en note de bas de page. Le représentant du Canada a noté que le point 7 d) serait inscrit à l'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Conférence et il a déclaré que pour atteindre l'objectif de la Convention et du Protocole de Kyoto, il fallait tenir compte des avantages globaux pour l'environnement résultant des exportations d'énergie propre.

**D. Élection des membres du Bureau autres que le Président**  
(Point 2 d) de l'ordre du jour)

27. À la 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, le Président a fait savoir à la Conférence des Parties que M. Gonzalo Menéndez (Panama), Rapporteur de la Conférence à sa huitième session, avait entrepris des consultations sur ce point à la dix-huitième session des organes subsidiaires, en juin 2003. Or, aucune candidature n'avait encore été reçue d'aucun groupe régional. Le Président a encouragé toutes les Parties concernées à parvenir à un accord sur tous les postes restant à pourvoir au Bureau avant la réunion de haut niveau, prévue les 10 et 11 décembre. Sur proposition du Président, la Conférence a invité M. Menéndez à poursuivre ses consultations durant la session.

28. À la 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre 2003, sur proposition du Président, la Conférence a élu par acclamation sept vice-présidents, le rapporteur, ainsi que les présidents des deux organes subsidiaires. La composition du Bureau de la neuvième session était donc la suivante:

Président

M. Miklós Persányi (Hongrie)

Vice-Présidents

M. Mamadou Honadia (Burkina Faso)  
M. José Manuel Ovalle (Chili)  
M<sup>me</sup> Outi Berghäll (Finlande)  
M<sup>me</sup> Helen Plume (Nouvelle-Zélande)  
M. Jawed Ali Khan (Pakistan)  
M. Enele Sopoaga (Tuvalu)  
M. Ahmed Saeed Majid (Émirats arabes unis)

Rapporteur

M. Jefery E. Spooner (Jamaïque)

Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

M. Abdullatif S. Benrageb (Jamahiriya arabe libyenne)

Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

M<sup>me</sup> Daniela Stoycheva (Bulgarie).

**E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

29. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conférence a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2003/4), dans laquelle étaient énumérées les organisations (une organisation intergouvernementale et 60 organisations non gouvernementales) qui avaient demandé à être admises en qualité d'observateurs. Conformément au paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et suivant une recommandation du Bureau de la Conférence, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence a décidé d'admettre celles-ci en qualité d'observateurs.

30. Soulignant l'importance de la participation d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales au processus de la Convention, le Président a souhaité la bienvenue aux organisations qui venaient d'être admises à participer à la Conférence à sa neuvième session et les a invitées à y jouer un rôle actif.

**F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

31. En présentant ce point à la 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, le Président a appelé l'attention de la Conférence sur l'ordre du jour provisoire et les annotations figurant dans les documents FCCC/CP/2003/1 et Add.1. Il a noté que les organes subsidiaires se réuniraient après la séance d'ouverture pour élaborer, avant la fin de leur session, le 9 décembre, des projets de décision et de conclusions qu'ils présenteraient à la Conférence. Il n'était prévu aucune réunion commune des organes subsidiaires.

32. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de renvoyer certains points aux organes subsidiaires, pour qu'ils les examinent et soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés, comme suit:

**Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)**

- Point 4 a) Mécanisme financier de la Convention
- Point 4 b) ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- Point 4 c) Renforcement des capacités
- Point 4 e) Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention
- Point 4 f) Questions concernant les pays les moins avancés
- Point 6 Demande émanant d'un groupe de pays de l'Asie centrale et du Caucase, de l'Albanie et de la République de Moldova concernant leur statut au regard de la Convention
- Point 9 Questions administratives et financières



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

Point 4 d) Mise au point et transfert de technologies

Point 4 g) Recherche et observation systématique

Point 7 b) Définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto.

33. Le Président a annoncé qu'à la 2<sup>e</sup> séance, prévue le 4 décembre, la Conférence engagerait des travaux sur le point 4 b) i), intitulé «Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention» et sur le point 8, intitulé «Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre».

34. Concernant le point 2 g) de l'ordre du jour, intitulé «Dates et lieu de la dixième session de la Conférence des Parties», le Président a fait observer qu'aucune offre n'avait été reçue et a encouragé les Parties intéressées à faire des propositions. Il envisageait d'entreprendre des consultations sur ce point et de faire rapport à une séance ultérieure.

35. S'agissant du point 10 de l'ordre du jour, intitulé «Tables rondes rassemblant les ministres et les autres chefs de délégation», le Président a rappelé qu'à sa dix-huitième session, le SBI avait approuvé les dates des 10 et 11 décembre pour la réunion de haut niveau. Des tables rondes avaient donc été prévues à partir du 10 décembre dans l'après-midi pour se terminer dans l'après-midi du 11 décembre. Il serait organisé trois séries de discussions qui auraient lieu l'une à la suite de l'autre et seraient ouvertes à la participation de tous les ministres et chefs de délégation.

36. Les débats des trois tables rondes seraient axés sur les thèmes suivants:

- a) Changements climatiques, adaptation, atténuation et développement durable;
- b) Technologies: application, mise au point et transfert;
- c) Évaluation des progrès accomplis aux niveaux national, régional et international pour tenir les promesses et atteindre les objectifs consignés dans les accords relatifs aux changements climatiques, y compris sous les angles scientifique, informationnel, de politique générale et financier.

37. Le Président a noté que le renforcement des capacités, la synergie et les mesures qui pourraient être prises à l'avenir, ainsi que la nécessité de mieux sensibiliser à la vulnérabilité et à l'adaptation, seraient des questions communes aux trois séries de débats. Sur invitation du Président, les débats seraient coprésidés par des ministres de pays visés à l'annexe I et de pays non visés à l'annexe I.

38. À la 3<sup>e</sup> séance, le 4 décembre, le Président a signalé qu'il avait engagé des consultations avec les groupes afin d'étudier les moyens d'organiser les tables rondes de manière à utiliser au mieux le peu de temps disponible. Le Bureau ayant examiné cette question, le Président a proposé que les travaux de chaque table ronde soient ouverts par lui-même et introduits par les coprésidents. Il inviterait des orateurs de Parties visées à l'annexe I et de Parties non visées

à l'annexe I à lancer les débats, à la suite de quoi toutes les Parties pourraient apporter leur contribution. À la fin de chaque table ronde, les coprésidents feraient un bref tour d'horizon des travaux. Le Président publierait, sous sa responsabilité, un résumé des travaux de toutes les tables rondes, texte qui serait incorporé dans le rapport de la Conférence sur les travaux de sa neuvième session.

39. À la suite de déclarations faites par les représentants de trois Parties, la Conférence a approuvé les propositions du Président évoquées ci-dessus.

#### **G. Dates et lieu de la dixième session de la Conférence des Parties**

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

40. Le Président avait proposé de tenir des consultations sur cette question et d'en rendre compte à une future séance.

41. À la 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le Président a rendu compte des résultats de ses consultations et a invité la Conférence à examiner un projet de décision (FCCC/CP/2003/L.5), prenant note d'une offre du Gouvernement argentin d'accueillir la dixième session de la Conférence. Sur proposition du Président, la Conférence a adopté la décision 14/CP.9 intitulée «Dates et lieu de la dixième session de la Conférence des Parties» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).

#### **H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2004-2008**

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

42. À la 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le Président a rappelé qu'à sa septième session, la Conférence avait adopté le calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention pour la période 2003-2007 (FCCC/CP/2002/7/Add.3). Sur proposition du Président, la Conférence a adopté les dates proposées par le SBI à sa dix-huitième session pour les séries de sessions de 2008, à savoir du 2 au 13 juin et du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 2008 (FCCC/SBI/2003/8, par. 45 b)).

#### **I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 i) de l'ordre du jour)

43. À la 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le Président a appelé l'attention sur le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs (FCCC/CP/2003/5), dans lequel il était indiqué que le Bureau avait approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.

44. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs.

## **J. Participation**

45. La neuvième session de la Conférence des Parties et la dix-neuvième session des organes subsidiaires, qui se sont tenues parallèlement, ont réuni des représentants des 166 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent:

Afrique du Sud	Estonie	Maldives
Albanie	États-Unis d'Amérique	Mali
Algérie	Ex-République yougoslave	Malte
Allemagne	de Macédoine	Maroc
Angola	Fédération de Russie	Maurice
Antigua-et-Barbuda	Fidji	Mauritanie
Arabie saoudite	Finlande	Mexique
Argentine	France	Micronésie (États fédérés de)
Arménie	Gambie	Monaco
Australie	Géorgie	Mozambique
Autriche	Ghana	Myanmar
Azerbaïdjan	Grèce	Namibie
Bahamas	Guinée	Népal
Bangladesh	Guinée-Bissau	Nicaragua
Barbade	Haiti	Niger
Bélarus	Honduras	Nigéria
Belgique	Hongrie	Nioué
Belize	Îles Cook	Norvège
Bénin	Îles Marshall	Nouvelle-Zélande
Bhoutan	Îles Salomon	Oman
Bolivie	Inde	Ouganda
Bosnie-Herzégovine	Indonésie	Ouzbékistan
Brésil	Iran (République	Pakistan
Bulgarie	islamique d')	Palaos
Burkina Faso	Irlande	Panama
Burundi	Islande	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Israël	Pays-Bas
Canada	Italie	Pérou
Chili	Jamahiriya arabe libyenne	Philippines
Chine	Jamaïque	Pologne
Chypre	Japon	Portugal
Colombie	Jordanie	Qatar
Communauté européenne	Kazakhstan	République arabe syrienne
Comores	Kenya	République centrafricaine
Congo	Kirghizistan	République de Corée
Costa Rica	Kiribati	République démocratique
Côte d'Ivoire	Koweït	du Congo
Croatie	Lesotho	République démocratique
Cuba	Lettonie	populaire lao
Danemark	Lituanie	République de Moldova
Djibouti	Liechtenstein	République dominicaine
Égypte	Luxembourg	République populaire
Émirats arabes unis	Madagascar	démocratique de Corée
Équateur	Malaisie	République tchèque
Espagne	Malawi	République-Unie de Tanzanie

Roumanie	Slovaquie	Trinité-et-Tobago
Royaume-Uni	Slovénie	Tunisie
de Grande-Bretagne	Soudan	Turkménistan
et d'Irlande du Nord	Sri Lanka	Tuvalu
Rwanda	Suède	Ukraine
Sainte-Lucie	Suisse	Uruguay
Samoa	Suriname	Vanuatu
Sao Tomé-et-Principe	Swaziland	Venezuela
Sénégal	Tadjikistan	Viet Nam
Serbie-et-Monténégro	Tchad	Yémen
Seychelles	Thaïlande	Zambie
Sierra Leone	Togo	Zimbabwe.
Singapour	Tonga	

46. Ont également assisté à la session des observateurs des quatre États suivants:  
Iraq, Saint-Siège, Somalie, Turquie.

47. Les organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Organisation des Nations Unies  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
Programme des Nations Unies pour le développement  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche  
Université des Nations Unies  
Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

48. Les secrétariats des conventions ci-après étaient représentés:

Convention sur la diversité biologique  
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage  
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

49. Les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Fonds pour l'environnement mondial  
Organisation de l'aviation civile internationale  
Organisation internationale du Travail  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Banque mondiale  
Organisation mondiale de la santé  
Organisation météorologique mondiale (OMM)  
Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat.

50. L'organisation apparentée du système des Nations Unies ci-après était représentée:

Agence internationale de l'énergie atomique.

51. On trouvera à l'annexe II la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont assisté à la neuvième session de la Conférence.

#### **K. Documentation**

52. Les documents dont la Conférence était saisie à sa neuvième session sont énumérés à l'annexe III.

### **III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT**

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

53. La Conférence était saisie du rapport du SBSTA sur les travaux de sa dix-huitième session, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2003 (FCCC/SBSTA/2003/10 et Add.1 à 3).

54. À la 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le Président du SBSTA, M. Halldor Thorgeirsson (Islande), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur les travaux de sa dix-neuvième session (FCCC/SBSTA/2003/L.16) et a rendu compte oralement des résultats de cette session.

55. À ses dix-huitième et dix-neuvième sessions, le SBSTA avait achevé l'examen de sept projets de décision qu'il recommandait à la Conférence d'adopter au titre des points 4 g), 4 h), 7 b) et 7 e) de l'ordre du jour.

56. M. Thorgeirsson a signalé qu'à sa dix-neuvième session le SBSTA avait élu M. Arthur Rolle (Bahamas) au poste de vice-président et M. Ibrahim Al-Ajmi (Oman) à celui de rapporteur.

57. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence a pris note du rapport de la dix-huitième session du SBSTA (FCCC/SBSTA/2003/10 et Add.1 à 3) et du projet de rapport sur les travaux de sa dix-neuvième session (FCCC/SBSTA/2003/L.16).

58. Sur la proposition du Président, la Conférence a rendu hommage à M. Thorgeirsson pour le travail remarquable qu'il avait accompli en tant que Président du SBSTA et a noté que, sous son égide, les activités de l'Organe subsidiaire s'étaient nettement développées.

#### **B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

59. La Conférence était saisie du rapport du SBI sur les travaux de sa dix-huitième session, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2003 (FCCC/SBI/2003/8).

60. À la 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le Président du SBI, M<sup>me</sup> Daniela Stoycheva (Bulgarie), a présenté le projet de rapport du SBI sur les travaux de sa dix-neuvième session (FCCC/SBI/2003/L.15) et a rendu compte oralement des résultats de cette session.

61. À ses dix-huitième et dix-neuvième sessions, le SBI avait achevé l'examen de 10 projets de décision qu'il recommandait à la Conférence d'adopter au titre des points 2 g), 4 a) i) et iii), 4 b) ii), 4 c), 4 f), 6, 7 e) et 9. Le SBI était également parvenu à un accord sur une série de conclusions à soumettre à la Conférence pour qu'elle les adopte au titre du point 4 f). Le SBI avait transmis deux projets de texte au Président pour suite à donner au titre des points 4 a) ii) et 4 f) de l'ordre du jour. Le SBI avait examiné la demande émanant d'un groupe de pays de l'Asie centrale et du Caucase, de l'Albanie et de la République de Moldova concernant leur statut au regard de la Convention et l'avait transmise au Président.

62. M<sup>me</sup> Stoycheva a signalé que M. Fadhel Akbar Lari (Koweït) avait été réélu Vice-Président.

63. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence a pris note du rapport du SBI sur les travaux de sa dix-huitième session (FCCC/SBI/2003/8) et du projet de rapport sur les travaux de sa dix-neuvième session (FCCC/SBI/2003/L.15).

64. Sur proposition du Président, la Conférence a rendu hommage à M<sup>me</sup> Stoycheva pour son action à la présidence du SBI. Le Président a dit qu'il espérait travailler avec elle au cours de l'année à venir.

#### **IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION**

(Point 4 de l'ordre du jour)

##### **A. Mécanisme financier de la Convention**

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

##### **1. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial**

(Point 4 a) i) de l'ordre du jour)

65. Au titre de ce point, la Conférence était saisie du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) établi pour la neuvième session de la Conférence et transmis sous couvert d'une note du secrétariat (FCCC/CP/2003/3). Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

66. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, la Conférence a pris note du rapport susmentionné du FEM et, faisant suite à une recommandation du SBI (FCCC/CP/2003/L.27), a adopté la décision 3/CP.9 intitulée «Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties» (FCCC/SBI/2003/6/Add.1).

##### **2. Financement au titre de la Convention**

(Point 4 a) ii) de l'ordre du jour)

67. Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

68. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, agissant sur une proposition du Président (FCCC/CP/2003/L.8), la Conférence a adopté la décision 5/CP.9 intitulée «Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins de la gestion du Fonds spécial pour les changements climatiques» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).

3. Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial  
(Point 4 a) iii) de l'ordre du jour)

69. Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

70. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2003/L.28), a adopté la décision 4/CP.9 intitulée «Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).

**B. Communications nationales**  
(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention  
(Point 4 b) i) de l'ordre du jour)

71. Pour l'examen de ce point à sa 2<sup>e</sup> séance, le 4 décembre, la Conférence était saisie d'un rapport de compilation-synthèse sur les troisièmes communications nationales, figurant dans les documents FCCC/SBI/2003/7 et Add.1 à 4, et des données les plus récentes présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre qui figuraient dans le document FCCC/SBSTA/2003/14. Le Président a signalé que le rapport de compilation-synthèse avait été établi au premier semestre 2003 et avait été brièvement examiné à la dix-huitième session du SBI qui avait conclu que ce rapport méritait un examen plus approfondi de la part de la Conférence des Parties, à sa neuvième session. Il a noté que c'était la première fois depuis sa création que la Conférence disposait d'informations détaillées, basées sur les communications nationales soumises, au sujet des émissions de GES des Parties, ainsi que des activités entreprises, au cours de la période 1990-2000.

72. La Secrétaire exécutive a mis en relief quelques-unes des principales conclusions du rapport de compilation-synthèse. Elle s'est félicitée de ce que les émissions totales de GES pour l'ensemble des Parties visées à l'annexe I en 2000 étaient inférieures d'environ 6 % à leurs niveaux de 1990, ce qui démontrait que ces Parties s'attachaient à donner effet aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention. Toutes les Parties visées à l'annexe I avaient mis en œuvre un large éventail de politiques et de mesures visant à atténuer les changements climatiques ou envisageaient de le faire, et un certain nombre d'entre elles étaient en train de mettre au point des stratégies intégrées relatives au climat. Par ailleurs, les différentes Parties étaient loin d'avoir contribué dans la même mesure à la réduction générale. Quelques-unes avaient considérablement réduit leurs émissions, mais les émissions des pays les plus avancés considérés dans leur ensemble avaient augmenté d'environ 8,5 %. De la même manière, les chiffres par secteur indiquaient que les réductions obtenues dans certains domaines comme les émissions fugaces ou les émissions de déchets étaient contrebalancées par des augmentations dans d'autres domaines, notamment l'industrie énergétique, le secteur des transports et l'aviation internationale.

73. Pour ce qui est des perspectives, la Secrétaire exécutive a constaté que, d'après les projections fournies par les Parties visées à l'annexe I, les émissions de GES augmenteraient jusqu'en 2010 et au-delà dans la majorité de ces Parties, notamment dans les pays en transition. Il semblerait donc que l'infléchissement des tendances à plus long terme des émissions

anthropiques, tel que prévu à l'alinéa *a* du paragraphe 2 de l'article 4, n'ait pas encore été réalisé. Cependant, la Secrétaire exécutive a fait observer que, dans bien des cas, les projections communiquées n'indiquaient pas clairement dans quelle mesure il avait été tenu compte des mesures supplémentaires, notamment des possibilités offertes par les mécanismes du Protocole de Kyoto. En outre, il était difficile de dire quelles seraient les incidences des mesures déjà adoptées sur les tendances futures des émissions. La Secrétaire exécutive a conclu en signalant que le débat en cours pourrait donner une impulsion nouvelle au processus de mise en œuvre de la Convention au cours de la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle et au-delà.

74. Des déclarations ont été faites par les représentants de 19 Parties, dont une s'exprimait au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, appuyée par huit pays candidats à l'adhésion, une au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et une au nom de l'Alliance des petits États insulaires. Des déclarations ont également été faites par les représentants de Climate Action Network-Europe et de CAN International au nom des organisations non gouvernementales s'occupant de questions d'environnement, et de Climate Alliance au nom des administrations locales et autorités municipales.

75. Le Président a annoncé qu'il avait prié M. José Manuel Ovalle (Chili), Vice-Président de la Conférence à sa huitième session, et M. Michael Zammit Cutajar (Malte) de réunir un groupe de contact et de rendre compte des travaux de ce groupe à une séance ultérieure, en présentant un projet de décision en vue de son adoption par la Conférence.

76. À la 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le Président a indiqué que les consultations au sein du groupe de contact avaient débouché sur un projet de décision (FCCC/CP/2003/L.3). À la même séance, la Conférence a adopté la décision 1/CP.9 intitulée «Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention» (FCCC/CP/2003/6/Add.1). Le Président a remercié M. Ovalle et M. Zammit Cutajar de la diligence avec laquelle ils avaient conduit les consultations du groupe de contact jusqu'à une heureuse conclusion.

2. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention  
(Point 4 b) ii) de l'ordre du jour)

77. Le point 4 b) ii) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

78. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2003/L.23), la Conférence a adopté la décision 2/CP.9 intitulée «Compilation-synthèse des communications nationales initiales» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).

**C. Renforcement des capacités**  
(Point 4 c) de l'ordre du jour)

79. Le point 4 c) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

80. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2003/L.19), la Conférence a adopté la décision 9/CP.9 intitulée «Renforcement des capacités» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).



**D. Mise au point et transfert de technologies**

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

81. Le point 4 d) avait été renvoyé au SBSTA pour qu'il l'examine.
82. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, la Conférence a pris note des conclusions adoptées par le SBSTA sur cette question (FCCC/SBSTA/2003/15, par. 34).

**E. Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention**

(Point 4 e) de l'ordre du jour)

83. Le point 4 e) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.
84. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, la Conférence a indiqué que le SBI avait examiné cette question et décidé d'en poursuivre l'examen à sa vingtième session. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de revenir à cette question à sa session suivante.

**F. Questions concernant les pays les moins avancés**

(Point 4 f) de l'ordre du jour)

85. Le point 4 f) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.
86. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2003/L.29/Add.1), la Conférence a adopté la décision 8/CP.9 intitulée «Réexamen des lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).
87. À la même séance, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2003/L.29/Add.2), la Conférence a adopté la décision 7/CP.9 intitulée «Prorogation du mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).
88. À la même séance, sur proposition du Président (FCCC/CP/2003/L.9), la Conférence a adopté la décision 6/CP.9 intitulée «Directives supplémentaires concernant la gestion du Fonds pour les pays les moins avancés» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).
89. À la même séance, la Conférence a adopté des conclusions relatives à l'évaluation de l'état de l'application du paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention. Sur la recommandation du SBI (FCCC/CP/2003/L.7), elle a pris acte des progrès accomplis jusque-là dans l'application d'un des éléments du programme de travail relatif aux pays les moins avancés (PMA) adopté au titre de la décision 5/CP.7, ainsi que des mesures prises par les Parties visées à l'annexe II concernant le versement de ressources au Fonds pour les PMA en vue de l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, et du soutien et des conseils effectivement fournis par le Groupe d'experts des PMA.
90. La Conférence a souligné la nécessité de commencer à mettre en œuvre les éléments restants du programme de travail relatif aux PMA, et a noté qu'elle ferait le bilan de l'application du paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention à sa dixième session, afin d'envisager de nouvelles mesures à cet égard.

### **G. Recherche et observation systématique**

(Point 4 g) de l'ordre du jour

91. Le point 4 g) avait été renvoyé au SBSTA pour qu'il l'examine.
92. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, agissant sur une recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2003/L.17/Add.1), la Conférence a adopté la décision 11/CP.9 intitulée «Systèmes mondiaux d'observation du climat» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).

### **H. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties**

**par les organes subsidiaires**

(Point 4 h) de l'ordre du jour

93. Au titre de ce point, la Conférence a examiné des projets de décision ayant trait à la Convention que les organes subsidiaires lui avaient recommandés d'adopter.
94. À sa dix-huitième session, le SBSTA avait décidé qu'il achèverait à sa dix-neuvième session ses travaux au titre du point de l'ordre du jour relatif au troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et qu'il entamerait à sa vingtième session l'examen de deux nouveaux points de l'ordre du jour.
95. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre 2003, donnant suite à une recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2003/L.26/Add.1), la Conférence a adopté le projet de décision 10/CP.9 intitulé «Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements, et aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).
96. À la même séance, donnant suite à une recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2003/L.22/Add.1), la Conférence a adopté la décision 13/CP.9 intitulée «Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie aux fins de l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre en application de la Convention» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).
97. À la même séance, donnant suite à une recommandation du SBSTA à sa dix-huitième session (FCCC/SBSTA/2003/10/Add.1), la Conférence a adopté la décision 12/CP.9 intitulée «Questions relatives à l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).

### **V. POINT DE L'ORDRE DU JOUR LAISSÉ EN SUSPENS**

(Point 5 de l'ordre du jour *en suspens*)

### **VI. DEMANDE ÉMANANT D'UN GROUPE DE PAYS DE L'ASIE CENTRALE ET DU CAUCASE, DE L'ALBANIE ET DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA CONCERNANT LEUR STATUT AU REGARD DE LA CONVENTION**

(Point 6 de l'ordre du jour)

98. Le point 6 avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

99. À la 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le Président a déclaré que le SBI n'était pas parvenu à des conclusions sur cette question. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé d'en reprendre l'examen à une session ultérieure.

**VII. PRÉPARATIFS DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE  
DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES  
AU PROTOCOLE DE KYOTO**  
(Point 7 de l'ordre du jour)

**A. Dispositions à prendre en vue de la première session de la  
Conférence des Parties agissant comme réunion  
des Parties au Protocole de Kyoto**  
(Point 7 a) de l'ordre du jour)

100. À sa dix-septième session, le SBI avait pris note du document FCCC/SBI/2002/12 relatif aux questions de procédure et d'organisation concernant les dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ainsi que des vues exprimées par les Parties. Le SBI avait en outre examiné cette question à sa dix-huitième session sur la base du projet de texte figurant à l'annexe I du document FCCC/SBI/2002/17.

101. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, donnant suite à une recommandation du SBI à sa dix-huitième session (FCCC/SBI/2003/8, annexe I), la Conférence a adopté la décision 17/CP.9 intitulée «Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto» (FCCC/CP/2003/6/Add.2).

**B. Définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement  
et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto**  
(Point 7 b) de l'ordre du jour)

102. Le point 7 b) avait été renvoyé au SBSTA pour qu'il l'examine.

103. Dans ses décisions 11/CP.7 et 17/CP.7, la Conférence avait prié le SBSTA d'élaborer des définitions et des modalités pour pouvoir prendre en considération les projets de boisement et de reboisement relevant du mécanisme pour un développement propre au cours de la première période d'engagement.

104. À la 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, donnant suite à une recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2003/L.27), la Conférence a adopté la décision 19/CP.9 intitulée «Modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la première période d'engagement aux fins du Protocole de Kyoto» (FCCC/CP/2003/6/Add.2).

**C. Point de l'ordre du jour laissé en suspens**  
(Point 7 c) de l'ordre du jour *en suspens*)

**D. Point de l'ordre du jour laissé en suspens**  
(Point 7 d) de l'ordre du jour *en suspens*)

**E. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires**

(Point 7 e) de l'ordre du jour)

105. Au titre de ce point, la Conférence a examiné des projets de décision se rapportant au Protocole de Kyoto que les organes subsidiaires lui avaient recommandé d'adopter.

106. Dans sa décision 23/CP.7, la Conférence avait prié le SBSTA de définir les caractéristiques de la formation pertinente, de procéder, une fois cette formation achevée, à son évaluation et/ou d'élaborer tout autre moyen nécessaire pour veiller à ce que les experts aient la compétence nécessaire pour faire partie des équipes chargées des examens et d'étudier selon quelles modalités les données confidentielles pourraient être traitées dans le cadre des activités d'examen relevant de l'article 8 du Protocole de Kyoto.

107. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, donnant suite à une recommandation du SBSTA à sa dix-huitième session (FCCC/SBSTA/2003/10/Add.2, p. 2 à 8), la Conférence a adopté la décision 21/CP.9 intitulée «Questions relatives à l'application de l'article 8 du Protocole de Kyoto» (FCCC/CP/2003/6/Add.2).

108. Dans sa décision 21/CP.7, la Conférence des Parties avait prié le SBSTA d'achever l'élaboration des directives techniques concernant les méthodes d'ajustement prévues au paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto afin qu'elle les examine à sa neuvième session et en recommande, à cette même session, l'adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa première session.

109. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, donnant suite à sur une recommandation du SBSTA à sa dix-huitième session (FCCC/SBSTA/2003/10/Add.2, p. 9 à 33), la Conférence a adopté la décision 20/CP.9 intitulée «Directives techniques applicables aux méthodes de calcul des ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto» (FCCC/CP/2003/6/Add.2).

110. À ses seizième, dix-septième et dix-huitième sessions, le SBI avait examiné une demande du Gouvernement croate tendant à ce que ses activités de gestion des forêts soient examinées au titre du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. À sa dix-huitième session, le SBI avait pris note avec satisfaction des données et informations nationales fournies par la Croatie au sujet des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.

111. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2003/L.17/Add.1), la Conférence a adopté la décision 22/CP.9 intitulée «Activités de gestion des forêts en vertu du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto: Croatie» (FCCC/CP/2003/6/Add.2).

**VIII. RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE**

(Point 8 de l'ordre du jour)

112. Pour l'examen de ce point à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, le 4 décembre, la Conférence était saisie des documents FCCC/CP/2003/2 et Add.1, qui contenaient le rapport annuel du Conseil exécutif du MDP sur les travaux qu'il avait accomplis de novembre 2002 à novembre 2003.

113. Le Président a rappelé qu'à sa septième session la Conférence avait décidé de faciliter la mise en route rapide du MDP en adoptant la décision 17/CP.7 et avait élu les membres du Conseil exécutif du MDP qui fonctionnait sous son autorité. Conformément à cette décision, le Conseil exécutif, jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole, rendrait compte de ses activités à chacune des sessions de la Conférence, et cette dernière examinerait les rapports annuels du Conseil exécutif. Le Président a noté que le Conseil, qui exerçait ses fonctions en conformité avec les procédures adoptées par la Conférence à sa huitième session, avait mené à bien un énorme programme de travail et rendrait compte à la session en cours de ses réalisations durant l'année écoulée.

114. Le Président du Conseil exécutif, M. Hans Jürgen Stehr, a signalé que des progrès avaient été accomplis en ce qui concerne l'approbation des méthodes: sur un total de 36 propositions présentées, 9 avaient été approuvées et 18 autres étaient à l'étude. En ce qui concerne l'accréditation des entités opérationnelles, les premières entreprises avaient satisfait à des critères importants. Cependant, notant que sur les 19 candidatures reçues, 2 seulement émanaient de pays en développement, il a appelé l'attention sur la nécessité de promouvoir un renforcement des capacités en vue d'obtenir plus de candidatures de la part de Parties non visées à l'annexe I. Au sujet de l'enregistrement des activités de projet relevant du MDP, le Conseil avait satisfait à la demande de la Conférence tendant à ce que des procédures soient recommandées pour le cas où trois membres du Conseil exécutif ou une Partie participant à l'activité de projet demanderaient un réexamen. Tous les éléments étaient désormais en place pour que le Conseil enregistre les activités de projet relevant du MDP, et les premiers enregistrements devraient intervenir au début de 2004. Le Conseil avait débattu de l'élaboration du registre du MDP constitué pour comptabiliser les URCE mais il restait beaucoup à faire en 2004 pour que ce registre soit conforme aux normes de qualité et de rentabilité et soit utilisable en temps voulu. Un certain nombre de mesures avaient été mises en œuvre en vue d'assurer la transparence et l'accessibilité des travaux du Conseil.

115. La Conférence a été priée de prendre acte des travaux accomplis et d'approuver la proposition figurant à l'annexe I du rapport du Conseil. En outre, elle a été invitée à approuver deux propositions d'amendement au règlement intérieur du Conseil exécutif et une proposition d'éclaircissement concernant le paragraphe 13 de la décision 17/CP.7, telles qu'elles figuraient dans les annexes I et II de l'additif au rapport. Pour conclure sa présentation, le Président du Conseil a appelé l'attention sur les ressources financières dont avait besoin le MDP et sur la demande adressée par le Conseil aux Parties pour qu'elles continuent de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention pour les activités complémentaires en vue d'assurer la viabilité des activités relevant du MDP.

116. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentants de 11 Parties, dont une s'exprimait au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et une au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Des déclarations ont également été faites par les délégations de l'International Emissions Trading Association au nom des organisations non gouvernementales représentant les milieux professionnels et industriels, de SouthSouthNorth au nom des organisations non gouvernementales s'occupant des questions d'environnement, et de l'International Alliance of Indigenous-Tribal Peoples of the Tropical Forests au nom des organisations représentant les populations autochtones.

117. Le Président a annoncé que pour prendre acte des travaux accomplis et donner des directives complémentaires, la Conférence devrait adopter un projet de décision à la session en cours. À cette fin, il a prié M. Enele Sopoaga (Tuvalu), Vice-Président de la Conférence à sa huitième session, d'engager des consultations sur ce point. Il a noté que la Conférence devait réélire à la session en cours cinq membres et cinq membres suppléants du Conseil exécutif du MDP. M. Gonzalo Menéndez (Panama), Rapporteur de la Conférence à sa huitième session, procédait à des consultations sur cette question.

118. À la 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le Président a indiqué que les consultations menées par M. Sopoaga avaient abouti à un projet de décision (FCCC/CP/2003/L.2). À la même séance, la Conférence a adopté la décision 18/CP.9 intitulée «Directives au Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre» (FCCC/CP/2003/6/Add.2).

119. À la 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le Président a rendu compte à la Conférence des résultats des consultations menées par M. Menéndez au sujet des élections au Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre. Sur proposition du Président, la Conférence a élu les membres ci-après:

#### Europe orientale

Membre: M<sup>me</sup> Marina J. Shvangiradze  
Suppléante: M<sup>me</sup> M. S. Alexandrovna

#### Annexe I

Membre: M. Georg Børsting  
Suppléant: M. Hans Jürgen Stehr

#### Pays non visés à l'annexe I

Membre: M. Richard S. Muyungi  
Suppléant: M. Hernán Carlino  
Membre: à déterminer  
Suppléant: M. Juan Pablo Bonilla

#### Alliance des petits États insulaires

Membre: M. John W. Ashe  
Suppléante: M<sup>me</sup> Desna M. Solofa

#### Amérique latine et Caraïbes

Membre: M. José Domingos Gonzalez Miguez

## **IX. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

(Point 9 de l'ordre du jour)

### **A. Recettes et exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

120. Le point 9 a) avait été envoyé au SBI pour qu'il l'examine.

121. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, donnant suite à une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2003/L.16), la Conférence a adopté la décision 15/CP.9 intitulée «Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 2002-2003 et arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention» (FCCC/CP/2003/6/Add.1).

### **B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005**

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

122. Le point 9 b) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

123. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre 2003, donnant suite à une recommandation du SBI (FCCC/CP/2003/L.4), la Conférence a adopté la décision 16/CP.9 intitulée «Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (FCCC/CP/2003/6/Add.1).

## **X. RÉUNION DE HAUT NIVEAU RASSEMBLANT LES MINISTRES ET AUTRES CHEFS DE DÉLÉGATION**

(Points 10 et 11 de l'ordre du jour)

### **A. Ouverture de la réunion de haut niveau**

#### **1. Déclaration du Président de la Conférence des Parties à sa neuvième session**

124. La réunion de haut niveau organisée dans le cadre de la neuvième session de la Conférence a été ouverte par le Président à la 4<sup>e</sup> séance, le 10 décembre. Dans sa déclaration liminaire, le Président a souhaité la bienvenue à toutes les délégations présentes et, au nom de tous les participants, a remercié le Gouvernement italien d'avoir accueilli la session de la Conférence des Parties à Milan. Rappelant que plus de quatre siècles avaient été nécessaires pour achever la construction de la cathédrale de cette ville, il a fait observer que les Parties, qui s'employaient à atteindre l'objectif de la Convention et de son Protocole de Kyoto, se trouvaient devant une tâche aussi complexe mais avaient moins de temps pour la mener à bien. Leur engagement sans faille et leur force d'entraînement, confirmés par la présence à la session en cours de nombreux ministres, avaient déjà permis d'infléchir les politiques climatiques et ce mouvement se poursuivrait dans les années à venir.

125. La Convention et son Protocole de Kyoto étaient devenus le seul cadre viable pour prévenir un dérèglement dangereux du climat de la planète et leur mise en œuvre était en bonne voie. Les gouvernements avaient commencé à mettre en application leur législation nationale et les secteurs non étatiques étaient en train de prendre toutes sortes d'initiatives. Cela dit, le nombre sans précédent de phénomènes climatiques extrêmes observés ces dernières années et les incidences négatives que les changements climatiques commençaient à avoir, en particulier

dans les pays en développement, donnaient au problème du réchauffement planétaire une urgence nouvelle. Si, comme prévu, les rendements des cultures dans le monde devaient diminuer par suite de modifications des systèmes physique et biologique liées au climat, il risquerait d'en résulter une aggravation de la faim et de la pauvreté. Le besoin de réduire la vulnérabilité et de renforcer l'adaptabilité des pays en développement n'en était que plus pressant. L'ampleur et la complexité des problèmes imputables aux changements climatiques étaient redoutables et risquaient d'amener les pays à se concentrer sur leurs différences plutôt que de chercher à défendre leurs intérêts communs. Il était donc d'autant plus important d'intensifier la coopération internationale et de s'efforcer d'aller de l'avant à partir des positions sur lesquelles toutes les Parties se retrouvaient.

## 2. Déclaration du Ministre italien de l'environnement et de l'aménagement du territoire

126. Le Ministre italien de l'environnement et de l'aménagement du territoire, M. Altero Matteoli, a souhaité la bienvenue aux délégations au nom du Gouvernement italien et du Premier Ministre, M. Silvio Berlusconi, qui n'avait pu assister à la réunion. Une lettre du Premier Ministre adressée aux délégations a été distribuée. M. Matteoli a confirmé que le Gouvernement italien était résolu à s'acquitter des obligations contractées au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Évoquant la Stratégie de Lisbonne et les conclusions adoptées ultérieurement par le Conseil européen, le Ministre a déclaré que l'Union européenne était en train de prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en renforçant la compétitivité des économies européennes. Les mesures et les politiques mises en œuvre au titre du Programme européen sur les changements climatiques, ainsi que celles adoptées au niveau national, permettraient à l'Union européenne de relever avec efficacité le défi que les changements climatiques représentent pour la planète tout entière et de s'acquitter de ses obligations. M. Matteoli a appelé l'attention des participants sur des directives récentes relatives au Protocole de Kyoto et à la mise en place d'un mécanisme d'échange de droits d'émission à l'échelle de l'Europe. Le Conseil des ministres de l'Union européenne avait également confirmé que, à compter de 2005, l'Union européenne fournirait chaque année 369 millions de dollars des États-Unis sous forme de contributions diverses et de concours financiers pour aider les pays en développement à mener à bien des activités relatives aux changements climatiques, conformément à l'engagement volontaire pris durant la seconde partie de la sixième session de la Conférence en 2001.

127. Dans le droit fil des politiques européennes, l'Italie suivait, au plan national, une stratégie visant à intégrer les mesures destinées à renforcer l'efficacité de son économie avec celles destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En outre, ce pays était résolu à tirer parti des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto pour créer de nouvelles possibilités de coopération avec les pays en développement et les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, dans le but de renforcer les programmes d'adaptation dans les zones les plus vulnérables aux changements climatiques. Pendant la session en cours, le Gouvernement italien avait décidé de contribuer à financer le système de relevé des transactions, destiné à contrôler la validité des transactions réalisées au titre des mécanismes de Kyoto, et d'appuyer des projets visant à permettre aux pays en développement de s'adapter aux changements climatiques grâce à l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et à des activités agricoles et de foresterie. M. Matteoli a dit que le Gouvernement italien souhaitait que les conclusions adoptées à la session en cours de la Conférence viennent renforcer le processus lancé à Marrakech par



la Conférence à sa septième session. Pour atteindre cet objectif, il était indispensable que les pays industriels s'engagent à réduire leurs émissions, que l'on reconnaisse l'importance des technologies pour satisfaire de façon durable une demande croissante d'énergie, que l'on définisse le rôle des programmes de foresterie pour la fixation du carbone et que les mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto soient mis en route à l'échelle mondiale.

### 3. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies<sup>6</sup>

128. Le Secrétaire général a noté que, depuis de nombreuses années, les scientifiques mettaient en garde contre les effets à long terme de l'accroissement continu des émissions de gaz à effet de serre et que, d'ici à la fin du siècle, il se pouvait que diverses régions du monde subissent de profondes modifications et que de nombreux écosystèmes en pâtissent gravement. La planète se ressentait sans doute déjà de certains des effets des changements climatiques, les pays en développement étant particulièrement vulnérables. La fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes s'étaient accentuées ces dernières années, ce qui concordait avec la conclusion du GIEC selon laquelle un faible relèvement des températures suffirait à accroître la fréquence et l'ampleur de tels événements. Vu la préoccupation grandissante que suscitait le risque d'une poursuite de cette tendance, des progrès tangibles s'avéraient nécessaires pour remédier aux causes et aux conséquences des changements climatiques. À cet égard, le Secrétaire général a félicité les nombreux pays qui avaient ratifié le Protocole de Kyoto et mettaient en place des mesures visant à remplir leurs engagements, alors même que le Protocole n'était pas encore entré en vigueur. Il a encouragé toutes les Parties visées à l'annexe I qui n'avaient pas adhéré au Protocole à en accélérer la ratification et a salué l'action engagée par certaines des Parties non visées à l'annexe I pour réduire leurs émissions.

129. Constatant avec satisfaction que des acteurs non étatiques avaient également été très actifs et intensifiaient leurs efforts pour mettre au point et appliquer des technologies novatrices, le Secrétaire général a souligné que seule une action concertée de toutes les Parties intéressées permettrait à la communauté internationale d'atteindre l'objectif ultime de la Convention. Le Protocole de Kyoto représentait une première étape essentielle sur cette voie, d'où l'importance capitale de l'entrée en vigueur de cet instrument. Il était indispensable d'évaluer les facteurs de vulnérabilité et les risques, et d'envisager des mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques. Vu les conséquences graves et immédiates d'un réchauffement planétaire, le Secrétaire général a exhorté les Parties à redoubler d'efforts pour réduire au minimum les effets potentiellement dévastateurs de l'évolution du climat. L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets nécessiteraient une action soutenue pendant les décennies à venir. Le Secrétaire général a rappelé aux délégations que, tout en contribuant à atteindre les objectifs de la Convention et de son Protocole, la communauté internationale devait se montrer tout aussi résolue à poursuivre les objectifs de développement du Millénaire et à combattre la pauvreté d'une manière qui concourt à réduire les modifications du climat.

---

<sup>6</sup> Ce message a été prononcé par M. J. A. Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

#### 4. Déclaration de la Secrétaire exécutive

130. La Secrétaire exécutive a dit que la session en cours resterait dans les mémoires de par un certain nombre de réalisations, parmi lesquelles: le resserrement du lien entre la lutte contre les changements climatiques et le développement durable, préconisé dans la Déclaration ministérielle de Delhi adoptée à la huitième session, la mise en route du MDP en deux ans seulement, ce qui montrait qu'il était possible d'établir un cadre institutionnel solide reposant sur des partenariats avec le secteur privé et d'autres intervenants, les progrès appréciables accomplis dans l'élaboration des lignes directrices applicables aux activités de boisement et de reboisement relevant du MDP, d'un cadre uniformisé de présentation des rapports et d'un guide des bonnes pratiques et les dispositions prises en vue de définir un nouvel ordre du jour pour le SBSTA en accordant l'attention voulue aux mesures d'atténuation et d'adaptation. Elle a souligné que, pour pouvoir prendre des décisions rationnelles, il fallait se fonder sur des méthodes et un suivi sérieux. Notant qu'on avait créé les conditions requises pour faire des communications nationales des pays en développement un outil stratégique qui permette d'intégrer les politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et la planification du développement durable, elle a fait valoir que le renforcement des capacités était un facteur essentiel dans la quasi-totalité des décisions à prendre. La présente session avait donné une nouvelle impulsion aux activités se rapportant aux systèmes d'observation du climat.

131. Cela étant, les débats avaient mis en évidence les difficultés auxquelles les Parties se heurtaient dans l'application de certaines décisions adoptées dans le passé. Il était donc essentiel de coopérer et de ne pas s'aliéner la bonne volonté de tous ceux qui étaient prêts à agir pour mettre en œuvre ou développer encore davantage la Convention. Les tables rondes offraient aux Parties une occasion unique de manifester leur attachement politique à une action multilatérale au niveau mondial, en dépit d'incertitudes regrettables quant aux délais d'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Les débats menés dans ce cadre pourraient fixer des perspectives aux mesures à prendre en vue d'atteindre l'objectif de la Convention.

#### **B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs**

(Point 11 de l'ordre du jour)

##### 1. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

132. À la 4<sup>e</sup> séance, le 10 décembre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial, un Vice-Président de la Banque mondiale, le Président du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat et le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Une déclaration écrite du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique a été distribuée.

133. À la 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fait une déclaration. Rappelant qu'il quittait ses fonctions à la fin de l'année, le Président a noté que, sous sa direction, l'OMM avait fait progresser la compréhension de la science des changements climatiques et soutenu la Convention et son secrétariat.

2. Déclarations des organisations intergouvernementales  
(Point 11 b) de l'ordre du jour)

134. À la 4<sup>e</sup> séance, le 10 décembre, des déclarations ont été prononcées par le Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Directeur exécutif adjoint de l'Agence internationale de l'énergie et le Directeur de l'Institut international du froid.

3. Déclarations des organisations non gouvernementales  
(Point 11 c) de l'ordre du jour)

135. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par des représentants des organisations suivantes: la section russe du Fonds mondial pour la nature, le Business Council for Sustainable Energy (au nom du United States Business Council for Sustainable Energy, du European Business Council for a Sustainable Energy Future, du United Kingdom Business Council for Sustainable Energy et de l'Australian Business Council for Sustainable Energy), le sixième Forum autochtone international sur les changements climatiques et l'Alliance internationale des peuples autochtones-tribaux des forêts tropicales, Klima-Bündis/Alianza del Clima e.V., Ipukarea Society Inc. (au nom du Bureau du Programme du Pacifique Sud du WWF), la Chambre de commerce internationale, la Confederación Sindical de Comisiones Obreras – Confederación Europea de Sindicatos (au nom de Global Unions et de la Confédération internationale des syndicats libres); la Fondazione Lombardia per l'Ambiente (au nom de l'organe de coordination des organisations non gouvernementales italiennes), l'Institut international du développement durable (au nom d'organisations non gouvernementales indépendantes de recherche) et le Conseil œcuménique des Églises.

C. Tables rondes rassemblant les ministres et les autres chefs de délégation  
(Point 10 de l'ordre du jour)

136. À la 4<sup>e</sup> séance, le 10 décembre, le Président a réuni les ministres et les chefs de délégation pour la première des trois tables rondes. Rappelant la proposition d'organiser des tables rondes formulée à la troisième réunion, le 4 décembre, le Président a dit qu'il avait invité des ministres de Parties visées à l'annexe I et non visées à l'annexe I à l'aider en coprésidant des tables rondes, comme indiqué ci-après:

a) Changements climatiques, adaptation, atténuation et développement durable: M<sup>me</sup> Yuriko Koike, Ministre japonaise de l'environnement et M. Tadashi Lomoto, Ministre et Assistant du Président des Îles Marshall;

b) Technologies: application, mise au point et transfert: M<sup>me</sup> Paula Dobriansky, Sous-Secrétaire aux affaires mondiales, Département d'État des États-Unis d'Amérique, et M. Mohammed Valli Moosa, Ministre de l'environnement et du tourisme d'Afrique du Sud;

c) Évaluation des progrès accomplis aux niveaux national, régional et international pour tenir les promesses et atteindre les objectifs consignés dans les accords relatifs aux changements climatiques, y compris sous les angles scientifique, informationnel, de politique générale et financier: M. Fernando Tudela Abad, Sous-Secrétaire mexicain à l'environnement,

et M. Jürgen Trittin, Ministre fédéral de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sûreté nucléaire de l'Allemagne.

137. Le Président a remercié les coprésidents d'avoir accepté la responsabilité supplémentaire de coprésider les tables rondes. Il a signalé que des représentants d'un certain nombre de Parties visées ou non à l'annexe I avaient été invités à lancer la discussion lors de chaque table ronde. Après les tables rondes, il établirait, sous sa propre responsabilité, un résumé écrit qui serait incorporé dans le rapport final de la Conférence.

138. Au cours des tables rondes, les ministres ou d'autres chefs de délégation de plus de 90 Parties sont intervenus ainsi que les représentants de deux États observateurs et ceux de trois organisations non gouvernementales. Le Président a remercié les Parties d'avoir contribué à un dialogue riche et fructueux.

139. À la 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le Président a présenté à la Conférence le résumé qu'il avait établi des discussions tenues lors des tables rondes. Il a rappelé aux représentants qu'il ne s'agissait pas d'un texte négocié mais qu'il figurerait dans le rapport sur les travaux de la session sous sa propre responsabilité. Il a exprimé l'espoir qu'il traduirait fidèlement et utilement la diversité des points de vue exprimés (voir l'annexe I ci-après).

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

(Point 12 de l'ordre du jour)

140. À la 2<sup>e</sup> séance, le 4 décembre, le représentant de la Suisse a fait une déclaration commune au nom de la Suisse, du Canada, de la Communauté européenne et de ses États membres, de l'Islande, de la Nouvelle-Zélande et de la Norvège en vue de réaffirmer l'engagement politique que ces Parties avaient pris à Bonn en juin 2001 de verser 410 millions de dollars des États-Unis chaque année à compter de 2005 aux pays en développement par le biais des quatre filières mentionnées dans leur déclaration initiale. Des mesures étaient actuellement prises pour donner effet à cet engagement.

141. À la 8<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le représentant de Cuba a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il a pressé le secrétariat du FEM de prendre, avec la Banque mondiale et le Gouvernement du pays hôtes, les mesures propres à assurer la représentation du Groupe des Caraïbes aux réunions du Conseil du FEM et il l'a vivement engagé, ainsi que les autres organisations internationales, à prendre les mesures nécessaires et les dispositions qui s'imposent avec les gouvernements des pays hôtes et les organismes concernés pour que toutes les Parties soient représentées à toutes les autres réunions.

142. À la 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration dans laquelle il a attiré l'attention sur le paragraphe 2 de la décision 16/CP.7 aux termes duquel la Conférence des Parties invite les Parties visées à l'annexe I à fournir des ressources pour faciliter les travaux préparatoires du secrétariat concernant les questions relatives à l'article 6 du Protocole de Kyoto sur l'application conjointe. Il a noté avec satisfaction l'inscription au budget-programme pour 2004-2005 de crédits destinés à aider les Parties à mettre en œuvre la décision 16/CP.7, et il a demandé au secrétariat de confirmer son intention d'entreprendre de tels travaux préparatoires. La Secrétaire exécutive a confirmé que le secrétariat avait l'intention d'entreprendre de tels travaux en 2004-2005, sous réserve en particulier de

la disponibilité de ressources extrabudgétaires et de l'allocation transitoire au titre du Protocole de Kyoto qui serait versée en 2005 au moment de l'entrée en vigueur de ce dernier.

## **XII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION**

(Point 13 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa neuvième session**

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

143. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, la Conférence a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa neuvième session (FCCC/CP/2003/L.1 et Add.1), et l'a adopté, en autorisant le Rapporteur à achever l'établissement de ce document selon les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

### **B. Remerciements au pays hôte**

144. À la 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le représentant de l'Argentine a présenté un projet de résolution intitulé «Expression de gratitude au Gouvernement de la République italienne et à la population de la ville de Milan» (FCCC/CP/2003/L.6). À la même séance, la Conférence l'a adopté par acclamation en tant que résolution 1/CP.9 (FCCC/CP/2003/6/Add.2).

### **C. Clôture de la session**

(Point 13b) de l'ordre du jour)

145. À la 9<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, des Parties ont fait des déclarations saluant la tâche accomplie par le Président de la neuvième session ainsi que par les présidents et coprésidents des différents groupes et organes subsidiaires. Les intervenants ont également exprimé leur gratitude à la Secrétaire exécutive.

146. Dans ses remarques finales, le Président a remercié les Parties et les membres du Bureau pour le dévouement avec lequel ils s'étaient attachés à faire en sorte que la Conférence soit couronnée de succès ainsi que la Secrétaire exécutive pour ses avis hautement qualifiés et son appui aux travaux de la session.

147. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la neuvième session de la Conférence des Parties.

Annexe I**Résumé des tables rondes rassemblant les ministres et les autres chefs de délégation, par le Président de la Conférence des Parties à sa neuvième session****Table ronde 1: Changements climatiques, adaptation, atténuation et développement durable**

1. De nombreuses Parties ont fait observer que les changements climatiques demeurent le problème mondial le plus grave que l'humanité doit affronter. Ce faisant, la communauté internationale se trouve face à une alternative claire: faire preuve d'irresponsabilité collective ou de maturité. Les résultats du troisième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat offrent à l'action une solide base scientifique. En outre, les effets néfastes des changements climatiques sont une réalité partout dans le monde. Toutes les nations se doivent d'adopter d'urgence des mesures coordonnées, en tenant compte de leur situation particulière ainsi que de leurs responsabilités communes mais différenciées. C'est l'existence même de cultures et d'écosystèmes très anciens qui est en jeu.
2. On a rappelé que le 11 décembre 2003 marquait le sixième anniversaire de l'adoption du Protocole de Kyoto dont on a énergiquement appuyé l'entrée en vigueur immédiate. La plupart des Parties considéraient qu'il offre une structure et un cadre propres à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à limiter les effets néfastes des changements climatiques et elles ont constaté qu'il modifie déjà notre compréhension des questions climatiques, énergétiques et d'investissement. Les Parties ont dit que le Protocole de Kyoto représente une première étape essentielle en vue d'atteindre l'objectif ultime de la Convention. Un grand nombre d'entre elles ont ajouté qu'il faudrait tout faire pour mettre en œuvre ses dispositions, bien qu'il ne soit pas encore juridiquement en vigueur.
3. La mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation, dans le contexte des politiques nationales de développement durable, suppose une synergie et une complémentarité entre croissance économique, équité, lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement.
4. De nombreuses Parties ont fait état de leurs activités nationales ou régionales d'atténuation ou d'adaptation. On a insisté sur l'importance du mécanisme pour un développement propre en tant qu'instrument de renforcement des capacités et moyen de forger des partenariats à l'avenir. De nombreuses Parties ont appelé à la mise en œuvre rapide du mécanisme.
5. Les Parties ont fait observer qu'une stratégie d'atténuation cohérente à long terme exigera l'adoption de mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique, à diffuser les techniques d'exploitation des énergies renouvelables et à mettre au point de nouvelles techniques dans les décennies qui viennent.
6. Elles ont relevé le besoin croissant de mesures d'adaptation. On a réaffirmé qu'il importe de développer les capacités des collectivités locales à faire face aux effets néfastes des changements climatiques. On a noté que de nombreux pays en développement mettent en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation, mais que la rareté des ressources les empêche de faire face comme il le faudrait aux changements climatiques. Parmi les contraintes qui pèsent sur eux, on a cité l'endettement et les impératifs et problèmes sociaux et économiques nationaux urgents. Les besoins et les situations particuliers des pays les moins avancés et des pays en

développement sans littoral ont été mentionnés, ainsi que la nécessité pour les pays développés parties d'accroître leur financement des mesures d'atténuation et d'adaptation des Parties non visées à l'annexe I. Ce soutien est essentiel pour mettre en place des capacités adaptées et des dispositions visant à encourager la mise en œuvre efficace de la Convention et de son Protocole. De nombreuses Parties ont demandé la suppression des obstacles à l'aide financière, au transfert de technologies et au financement des activités d'adaptation dans les pays en développement. À cet égard, on a fréquemment mentionné la nécessité de rendre rapidement opérationnel le Fonds spécial pour les changements climatiques et l'étape suivante du Fonds pour les pays les moins avancés, la priorité étant accordée à l'adaptation.

## **Table ronde 2: Technologies: application, mise au point et transfert**

7. La question de savoir comment tirer le meilleur parti des techniques existantes tout en facilitant l'innovation, la mise au point et la diffusion de technologies en vue de l'atténuation et de l'adaptation dans le contexte du développement durable a été au cœur des échanges entre les Parties. De l'avis général, il est essentiel de combiner de manière judicieuse mesures à court et à long terme. Certaines Parties ont fait valoir que la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement social exigent une croissance économique durable.

8. Complémentaires, l'application et le transfert des techniques existantes doivent aller de pair avec la promotion de nouvelles technologies. De nombreuses Parties ont déclaré qu'elles utilisent déjà des techniques économes en énergie et recourent de plus en plus aux sources d'énergie renouvelables. On a également dit que les Parties, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés ainsi que les petits États insulaires en développement, doivent accélérer le rythme de leurs travaux et l'application des techniques existantes. On a demandé comment concevoir et transférer des technologies à l'échelon local et utiliser les ressources locales en fonction des besoins nationaux.

9. On a pris acte du rôle essentiel de la Convention, de son Protocole de Kyoto et de ses mécanismes (application conjointe, mécanisme pour un développement propre, échange de droits d'émission) pour la mise au point, la diffusion et le transfert des technologies ainsi que les investissements.

10. Entre autres facteurs contribuant à l'application, à la mise au point et au transfert de technologies, on a mentionné la stabilité de l'environnement en matière d'investissement, les infrastructures, la bonne gouvernance et les perspectives d'investissement pour le secteur privé. Entre autres techniques d'avenir, on a cité les technologies de l'hydrogène, celles d'exploitation des sources d'énergie renouvelables et de piégeage et de stockage du carbone. On a soulevé le problème des investissements nécessaires à la production d'électricité au cours des 20 prochaines années ainsi que de leurs incidences importantes sur les émissions.

11. Certaines Parties ont demandé des renseignements plus concrets sur le transfert de technologies, et les pays développés ont été priés de fournir des informations précises à ce sujet, afin que l'on puisse faire l'inventaire des technologies transférées des pays développés aux pays en développement. On a souligné l'importance des techniques d'adaptation et la nécessité de privilégier des domaines tels que l'agriculture, l'eau, les zones littorales et la santé publique lorsque l'on examine les besoins en matière technologique dans le cadre de la Convention. Certaines Parties se sont inquiétées d'une suggestion du transfert de technologies à des considérations marchandes et commerciales, susceptible de freiner un tel transfert.

12. On a relevé le rôle moteur joué par les États en faveur de la recherche-développement et le financement des techniques de pointe ainsi que leur contribution à l'expansion des marchés des nouvelles technologies et à la promotion de la coopération en matière technique. Sans négliger l'importance du secteur privé, on a fait observer que le transfert et la mise au point de technologies ainsi que la coopération ne peuvent pas être abandonnés à la seule dynamique du secteur privé.

13. On s'est félicité des importants travaux déjà réalisés par le Groupe d'experts du transfert de technologies et le Système d'information sur les technologies (TT:CLEAR). Il ne s'agit toutefois que d'un début et le Groupe d'experts doit contribuer activement à l'analyse des réussites et des échecs en matière de transfert de technologies afin de reproduire les premières.

14. Au sujet des techniques envisageables à l'avenir, on a fait observer qu'il ne fallait pas mettre tous les œufs dans le même panier. À cet égard, on a mentionné la nécessité d'assurer une coordination avec les mesures prises dans d'autres cadres, notamment les partenariats issus du Sommet mondial pour le développement durable, et d'y participer.

**Table ronde 3: Évaluation des progrès accomplis au niveau national, régional et international pour tenir les promesses et atteindre les objectifs consignés dans les accords relatifs aux changements climatiques, y compris sous les angles scientifique, informationnel, de politique générale et financier**

15. Durant l'échange de vues portant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des mesures locales et nationales de lutte contre les changements climatiques, on a fait remarquer que de nombreux pays et régions sont déjà engagés dans l'action. Les progrès enregistrés, quoique inégaux, sont réels. Les Parties doivent continuer à harmoniser les différentes politiques et mesures, à renforcer leurs capacités et à dégager des fonds. Des participants ont demandé que l'on cesse de réaffirmer des positions politiques et que l'on passe des mots à l'action concrète. Beaucoup plus reste à faire pour stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau sans danger pour le système climatique. Pour atteindre les réductions d'émissions globales voulues et s'adapter aux conséquences inévitables, tous les pays doivent redoubler d'efforts. Certaines Parties ont dit que les incertitudes d'ordre juridique et politique étaient désormais plus grandes que dans le domaine scientifique.

16. De nombreuses Parties ont noté que les pays industriels qui ont ratifié le Protocole de Kyoto ont déjà pris des mesures pour s'acquitter de leurs engagements de limitation et de réduction des émissions. Cependant, certaines Parties étaient contrariées par le peu de détermination manifesté par des Parties visées à l'annexe I pour lutter véritablement contre les changements climatiques et limiter leurs émissions de gaz à effet de serre. Les Parties visées à l'annexe I ont été instamment priées de continuer à donner l'exemple de la mise en œuvre de toutes les dispositions de la Convention et du Protocole de Kyoto.

17. De nombreuses Parties ont également noté qu'il est non seulement possible d'atteindre les objectifs du Protocole mais que cela peut l'être de manière économique et entraîner de nombreux avantages et débouchés pour l'économie. De même, bon nombre d'entre elles ont dit que le Protocole de Kyoto offre la meilleure solution et elles ont appelé les Parties qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier. Les techniques qui luttent efficacement contre les changements climatiques existent déjà, par exemple les sources d'énergie renouvelables et les économies



d'énergie. Il s'agit de mettre au point un mécanisme permettant de les introduire rapidement sur le marché.

18. Les Parties ont par ailleurs signalé qu'au-delà de ces considérations l'action en faveur d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie et la planification de mesures d'adaptation constituent la base d'un renforcement de mesures connexes à l'avenir. Il faut continuer à intensifier les travaux d'observation et de recherche climatique. De nombreuses Parties ont dit que, dans son troisième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat indique clairement la direction à suivre; ce qu'il faut désormais c'est élaborer la marche à suivre.

19. Les Parties ont rappelé l'importance de la coopération institutionnelle à l'échelon national et de la participation de la société civile. On a insisté sur l'importance des politiques et mesures nationales mises en place pour lutter contre les changements climatiques, par exemple les écotaxes, les taxes sur l'énergie, la suppression des subventions nuisibles à l'environnement, le piégeage du carbone, la restructuration des politiques sectorielles, l'investissement dans les nouvelles technologies, les projets économes en énergie et l'urbanisme. De telles politiques et mesures contribuent à dissocier croissance économique et croissance des émissions, outre qu'elles s'accompagnent d'avantages sociaux et environnementaux dans des domaines tels que la santé, la réduction de la pollution atmosphérique, la protection de la diversité biologique et des écosystèmes et la conservation des ressources en eau.

20. Les Parties ont constaté que le mécanisme pour un développement propre est devenu opérationnel et que l'infrastructure, les capacités et les conditions nécessaires existent désormais pour approuver et exécuter un nombre croissant de projets dans les pays en développement susceptibles de déboucher sur des réductions tangibles d'émissions. Les conditions de lutte contre les changements climatiques et les moyens d'adaptation des pays en développement se sont grandement améliorés dans le cadre de la préparation des communications nationales. On a cependant fait observer que les pays en développement ont besoin de concours financiers accrus pour appuyer leurs efforts.

21. Au cours de l'examen des progrès accomplis et des mesures pratiques à prendre à l'avenir, notamment la coopération et les partenariats intersectoriels, les Parties ont relevé que, pour être fructueuse, la coopération devait reposer sur des règles et des obligations clairement définies dans un contexte de bonne volonté. En particulier, on a souligné que de telles règles doivent s'appliquer à tous les pays. Le renforcement de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Sud-Nord et régionale est essentiel pour ce qui est, par exemple, du transfert de technologies, de la recherche technologique, d'une production moins polluante et à travers des projets d'application conjointe ou relevant du mécanisme pour un développement propre. L'articulation entre action régionale et mécanismes régionaux de financement est capitale pour renforcer les capacités régionales.

22. On a noté que l'adaptation est l'un des domaines où des progrès sensibles ont été enregistrés mais que l'écart demeure considérable entre les besoins et les possibilités. Les Parties ont fait remarquer qu'il faut mieux connaître la vulnérabilité des sociétés et les moyens d'intégrer les mesures d'adaptation dans la planification actuelle du développement. Continuer à mobiliser des ressources demeure un objectif essentiel. Enfin, des Parties ont demandé des contributions à l'étude en cours du programme d'action de la Barbade.

Annex II

**Intergovernmental and non-governmental organizations attending  
the ninth session of the Conference of the Parties**

**I. Intergovernmental organizations**

1. African Centre of Meteorological Information for Development
2. Agence intergouvernementale de la francophonie
3. Asian Development Bank
4. Asian Productivity Organization
5. Caribbean Community Secretariat
6. Comité inter-états permanent de lutte contre la sécheresse au Sahel
7. Council of Europe
8. European Bank for Reconstruction and Development
9. European Space Agency
10. European University Institute
11. Institut international du froid
12. International Centre for Research in Agroforestry
13. International Energy Agency
14. International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies
15. International Tropical Timber Organization
16. IUCN – The World Conservation Union
17. League of Arab States
18. Organisation for Economic Co-operation and Development
19. Organization of Arab Petroleum Exporting Countries
20. Organization of the Petroleum Exporting Countries
21. Pacific Islands Forum Secretariat

22. Permanent Court of Arbitration
23. Ramsar Convention Secretariat
24. South Pacific Regional Environment Programme
25. The Regional Environmental Centre for Central and Eastern Europe

## **II. Non-governmental organizations**

1. Action Committee for the Three Global Conventions of the United Nations
2. Alliance for Responsible Atmospheric Policy
3. American Society of International Law
4. AQUADEV
5. Arctic Athabaskan Council
6. AREKET, Environmental Public Union
7. Asian Institute of Technology
8. Association des clubs des amis de la nature du Cameroun
9. Association des constructeurs européens d'automobiles
10. Association pour la recherche sur le climat et l'environnement
11. Association tunisienne des changements climatiques et du développement durable
12. Australian Aluminium Council
13. Bangladesh Centre for Advanced Studies
14. Basel Agency for Sustainable Energy
15. Birdlife International/Royal Society for the Protection of Birds
16. Both ENDS Foundation
17. Bundesverband der Deutschen Industrie e.V.
18. Business Council for Sustainable Energy
19. Business Council of Australia
20. Business South Africa
21. California Climate Action Registry

22. CarbonFix e.V.
23. Carl Duisberg Gesellschaft e.V.
24. CEMBUREAU
25. Center for Clean Air Policy
26. Center for International Climate and Environmental Research
27. Center for International Environmental Law
28. Central Research Institute of Electric Power Industry
29. Centre for European Policy Studies
30. Centre for International Sustainable Development Law
31. Centre for Preparation and Implementation of International Projects on Technical Assistance
32. Centre for Socio Eco-Nomic Development
33. Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza
34. Cercle mondial du consensus/World Sustainable Energy Coalition
35. Church of the Brethren
36. Citizens Alliance for Saving the Atmosphere and the Earth
37. Clean Air Canada
38. Clean Air Foundation
39. Climate Action Network – France
40. Climate Action Network Europe
41. Climate Action Network – Southeast Asia
42. Climate Alliance Austria
43. Climate Alliance Italy
44. Climate Business Network
45. Climate Change Legal Foundation, Inc.
46. Climate Institute

47. Climate Network Africa
48. COBASE
49. Columbia University
50. Committee for a Constructive Tomorrow
51. Competitive Enterprise Institute
52. Confederación Sindical de Comisiones Obreras – Confederación Europea de Sindicatos
53. Confederation of European Paper Industries
54. Conservation International
55. Council for Republican Environmental Advocacy
56. David Suzuki Foundation
57. De Montfort University
58. Deutsche Forschungsgemeinschaft
59. Development Alternatives
60. E7 Fund for Sustainable Energy Development
61. E & Co
62. e-Parliament
63. Earth Council
64. Earthlife Africa Johannesburg
65. Ecologic Foundation
66. Ecologica Institute
67. Edison Electric Institute
68. Electric Power Research Institute
69. Emissions Marketing Association
70. Energy Carbon Fund
71. Energy Research Centre of the Netherlands
72. Environmental Defense

73. Environmental Quality Protection Foundation
74. Environmental Resources Trust
75. Environnement et développement du tiers-monde
76. European Association for the Promotion of Cogeneration
77. European Business Council for a Sustainable Energy Future
78. European Confederation of Woodworking Industries
79. European Council for an Energy Efficient Economy
80. European Environmental Bureau
81. European Federation for Transport and Environment
82. European Landowners' Organisation
83. European Nuclear Society
84. European Renewable Energy Council
85. European Science and Environment Forum
86. European Wind Energy Association
87. FACE Foundation
88. Federation of Electric Power Companies
89. Federazione delle Associazioni Nazionali dell'Industria Meccanica Varia ed Affine
90. FERN
91. Fondation africaine
92. Fondazione Eni Enrico Mattei
93. Fondazione Lombardia per l'Ambiente
94. Forum for Climate and Global Change
95. Foundation for International Environmental Law and Development
96. Foundation Joint Implementation Network
97. Fridtjof Nansen Institute
98. Friends of the Earth International

99. Fundación Amigos de la Naturaleza
100. Fundación Bariloche
101. German Advisory Council on Global Change
102. German Emissions Trading Association
103. German NGO Forum on Environment and Development
104. GERMANWATCH
105. Global Commons Institute
106. Global Dynamics Institute
107. Global Environment Centre
108. Global Environment Centre Foundation
109. Global Environmental Forum
110. Global Industrial and Social Progress Research Institute
111. Global Legislators Organisation for a Balanced Environment
112. Green Earth Organization
113. Greenpeace International
114. Groupe d'études et de recherches sur les énergies renouvelables et l'environnement
115. Harvard University
116. Hadley Centre/MET Office
117. Hamburg Institute of International Economics
118. HELIO International
119. Imperial College, Centre for Environment Technology
120. Industrial Technology Research Institute
121. Institut de recherche sur l'environnement
122. Institute for Global Environmental Strategies
123. Institute for Solid Waste Research and Ecological Balance
124. Institute for Sustainable Energy Policies

125. Institute of Cultural Affairs
126. Institute of Development Studies, University of Sussex
127. Institute of Energy Economics, Japan
128. Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazonia
129. Insurance Initiative/UNEP
130. INTERCOOPERATION
131. International Alliance of Indigenous–Tribal Peoples of the Tropical Forests
132. International Aluminium Institute
133. International Association of Public Transport
134. International Center for Environmental Technology Transfer
135. International Chamber of Commerce
136. International Climate Change Partnership
137. International Confederation of Free Trade Unions
138. International Council for Local Environmental Initiatives
139. International Council of Environmental Law
140. International Council of Women
141. International Emissions Trading Association
142. International Federation of Industrial Energy Consumers
143. International Fertilizer Industry Association
144. International Forestry Students' Association
145. International Gas Union
146. International Institute for Applied Systems Analysis
147. International Institute for Environment and Development
148. International Institute for Sustainable Development
149. International Network for Sustainable Energy
150. International Organization for Standardization



151. International Petroleum Industry Environmental Conservation Association
152. International Policy Network
153. International Rivers Network
154. International Society of Biometeorology
155. International Union of Railways
156. Interstate Natural Gas Association of America
157. Interuniversity Research Centre for Sustainable Development
158. Japan Atomic Industrial Forum, Inc.
159. Japan Center for Climate Change Actions
160. Japan Electrical Manufacturers' Association
161. Japan Environmental Council
162. Japan Fluorocarbon Manufacturers Association
163. Japan Industrial Conference for Ozone Layer Protection
164. Japan International Forestry Promotion and Cooperation Center
165. Johns Hopkins University, Paul H. Nitze School of Advanced International Studies
166. Keidanren
167. Kiko Network
168. Klima-Bündnis/Alianza del Clima e.V.
169. Korean Federation for Environmental Movement
170. Kyoto Club
171. Kyoto University, Institute of Economic Research
172. Lawyers' Environmental Action Team
173. Leadership for Environment and Development International
174. LEGAMBIENTE
175. Leland Stanford Junior University
176. LIFE – Women Develop Eco-techniques

177. Lloyd's Register of Shipping
178. London School of Economics and Political Science
179. Loss Prevention Council
180. Maryknoll Fathers and Brothers
181. Massachusetts Institute of Technology
182. Max-Planck-Institute
183. Midwest Research Institute/National Renewable Energy Laboratory
184. National Association of Regulatory Utility Commissioners
185. National Carbon Sequestration Foundation
186. National Environmental Trust
187. National Institute for Public Health and the Environment
188. National Mining Association
189. Natural Resources Defense Council
190. Network for Environment and Sustainable Development in Africa
191. New Energy and Industrial Technology Development Organization
192. Nizhny Novgorod Innovation Energy Saving Center
193. Non Governmental Organization BIOS
194. North American Insulation Manufacturers Association
195. Northeast States for Coordinated Air Use Management
196. Observatoire méditerranéen de l'énergie
197. Oeko-Institut
198. Open University
199. Organisation internationale des constructeurs d'automobiles
200. Oxford Institute for Energy Studies
201. PELANGI
202. Peoples' Forum 2001 GWRG

203. Pew Center on Global Climate Change
204. Potsdam Institute for Climate Impact Research
205. Pro-Natura International
206. Protection de l'environnement
207. Railway Technical Research Institute
208. RainForest ReGeneration Institute
209. Research Centre for Sustainable Development, Global Change and Economic Development Programme
210. Resources for the Future
211. Responding to Climate Change
212. Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung e.V.
213. Royal Institute of International Affairs
214. Sierra Club of Canada
215. Sociedade Pesquisa em Vida Salvagem e Educação Ambiental
216. Southern Centre for Energy and Environment
217. SouthSouthNorth
218. State and Territorial Air Pollution Program Administrators/Association of Local Air Pollution Control Officials
219. Stockholm Environment Institute
220. Swiss Association for Environmentally Conscious Management
221. Swiss Federal Institute of Technology
222. Tellus Institute
223. The Associated Chambers of Commerce and Industry of India
224. The Business Roundtable
225. The Carbon Trust
226. The Climate Council

227. The Corner House
228. The Energy and Resources Institute
229. The Japan Economic Research Institute
230. The Korea Chamber of Commerce and Industry
231. The Nature Conservancy
232. The Transnational Institute
233. The Woods Hole Research Center
234. Third World Network
235. Tsinghua University, Global Climate Change Institute
236. Turku School of Economics and Business Administration, Finland Futures Research Centre
237. U.S. Climate Action Network
238. UK Business Council for Sustainable Energy
239. Union for Jobs and Environment
240. Union of Concerned Scientists
241. Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe
242. Union of the Electricity Industry – EURELECTRIC
243. United Mine Workers of America
244. United Nations Association Trust – Stakeholder Forum
245. University of California, Revelle Program on Climate Science and Policy
246. University of Cambridge, Centre of International Studies
247. University of Cape Town, Energy and Development Research Centre
248. University of East Anglia
249. University of Oxford, Environmental Change Institute
250. University of St. Gallen, Institute for Economy and the Environment
251. University of Waikato, The International Global Change Institute

252. Verband der Elektrizitätswirtschaft e.V.
253. Verification Research, Training and Information Centre
254. Vitae Civilis Institute for Development, Environment and Peace
255. Winrock International
256. Winrock International India
257. Work and Environment Association
258. World Alliance for Decentralized Energy
259. World Business Council for Sustainable Development
260. World Council of Churches
261. World Economic Forum
262. World Energy Council
263. World Nuclear Association
264. World Resources Institute
265. World Wind Energy Association
266. Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy
267. WWF

Annexe III

**Liste des documents dont la Conférence des Parties  
était saisie à sa neuvième session**

FCCC/CP/2003/1 et Add.1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/2003/2 et Add.1	Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre. Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties (2002-2003)
FCCC/CP/2003/3	Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Mécanisme financier de la Convention. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial
FCCC/CP/2003/4	Questions d'organisation. Admission d'organisations en qualité d'observateurs. Admission d'observateurs: organisations intergouvernementales et non gouvernementales
FCCC/CP/2003/5	Questions d'organisation. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs. Rapport du Bureau
FCCC/CP/2003/INF.1	List of participants
FCCC/CP/2003/MISC.1	Provisional list of participants
FCCC/CP/2003/L.1 et Add.1	Conclusion des travaux de la session. Adoption du rapport de la Conférence sur les travaux de sa neuvième session. Projet de rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa neuvième session
FCCC/CP/2003/L.2	Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre. Proposition du Président
FCCC/CP/2003/L.3	Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Communications nationales. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Proposition de la présidence
FCCC/CP/2003/L.4	Questions administratives et financières. Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

FCCC/CP/2003/L.5	Questions d'organisation. Dates et lieu de la dixième session de la Conférence des Parties. Proposition de la présidence
FCCC/CP/2003/L.6	Fin de la session. Clôture de la session. Expression de gratitude au Gouvernement de la République italienne et à la population de la ville de Milan
FCCC/CP/2003/L.7	Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Questions concernant les pays les moins avancés. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/CP/2003/L.8	Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Mécanisme financier de la Convention. Financement au titre de la Convention. Proposition présentée par le Président
FCCC/CP/2003/L.9	Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de proposition du Président
FCCC/CP/2003/CRP.1	Round-table discussions among ministers and other heads of delegation. Summary by the President of the Conference of the Parties at its ninth session
FCCC/CP/2002/7/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa huitième session, tenue à New Delhi du 23 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre 2002. Additif. Deuxième partie: mesures prises par la Conférence des Parties
FCCC/SBSTA/2003/10 et Add.1 à 3	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur sa dix-huitième session, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2003
FCCC/SBSTA/2003/14	Questions méthodologiques. Inventaires des gaz à effet de serre. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I pour la période 1990-2001
FCCC/SBSTA/2003/L.16	Rapport sur les travaux de la session. Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa dix-neuvième session

- FCCC/SBSTA/2003/L.17/Add.1 Recherche et observation systématique. Projet de conclusions présenté par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2003/L.22/Add.1 Questions méthodologiques. Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. Projet de conclusions proposé par la présidence. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2003/L.26/Add.1 Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation. Projet de conclusions proposé par la présidence. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2003/L.27 Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBI/2003/7 et Add.1 à 4 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Compilation-synthèse des troisièmes communications nationales. Rapport de compilation-synthèse sur les troisièmes communications nationales
- FCCC/SBI/2003/8 Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur sa dix-huitième session, tenue à Bonn, du 4 au 13 juin 2003
- FCCC/SBI/2003/L.15 Rapport sur les travaux de la session. Projet de rapport de la dix-neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre



- FCCC/SBI/2003/L.16 Questions administratives et financières. Résultat provisoire de l'exercice biennal 2002-2003. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2003/L.17/Add.1 Questions diverses. Proposition de la Croatie concernant le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2003/L.19 Renforcement des capacités. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2003/L.23 Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Examen de la cinquième compilation-synthèse des communications nationales initiales. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2003/L.27 Mécanisme financier de la Convention. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2003/L.28 Mécanisme financier de la Convention. Directives supplémentaires à fournir au Fonds pour l'environnement mondial. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2003/L.29/Add.1 Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions présenté par la présidence. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2003/L.29/Add.2 Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions présenté par la présidence. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2002/17 Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur sa dix-septième session, tenue à New Delhi du 23 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2002

-----